



SOS VILLAGES
D'ENFANTS
FRANCE

Pour que frères et sœurs partagent
la même enfance - www.sosve.org

RAPPORT ANNUEL 2024



**Ensemble, offrons à chaque enfant
les repères essentiels pour grandir en
confiance et se construire un avenir serein.**



RAPPORT ANNUEL 2024

sommaire

ÉDITORIAL

PAGE

03

INFORMATIONS
ET
CHIFFRES CLÉS

PAGE

04

QUI
NOUS SOMMES

PAGE

06

NOS ACTIONS
EN FRANCE

PAGE

14

NOS ACTIONS
DANS LE MONDE

PAGE

22

PLAIDOYER

PAGE

28

NOS MOYENS
D'ACTION

PAGE

32

NOTRE
DÉMARCHE DE
RSO 2025-2027

PAGE

39

Rédaction :

SOS Villages d'Enfants France

Conception :

Valère Specque

Impression :

Dejalink

Photos et visuels :

SOS Villages d'Enfants France, SOS Villages d'Enfants Haïti, Katerina Ilievska, Jakob Fuhr, Barbara Tweeling, Philippe Besnard/ SOS Villages d'Enfants, Téléparis.

SOS Villages d'Enfants est adhérente de France générosités, Nexem, OPCO Santé, Coordination SUD (Solidarité Urgence Développement), CHD (Coordination humanitaire et développement), AEDE (Agir ensemble pour les droits de l'enfant), F3E (Fonds pour la promotion des études transversales, des études préalables et de l'évaluation), Uniopss et Vers le Haut.

SOS Villages d'Enfants
8 villa du Parc de Montsouris 75014 Paris
Tél. : 01 55 07 25 25
www.sosve.org
contact@sosve.org

© 2025 SOS Villages d'Enfants France
Tous droits réservés



En 2024, avec l'inauguration de trois nouveaux villages d'enfants SOS en France, SOS Villages d'Enfants renforce son engagement pour répondre aux besoins croissants des fratries confiées en protection de l'enfance et des départements en quête de solutions d'accueil adaptées. À l'approche de notre 70^e anniversaire, en 2026, notre association compte désormais 20 villages, témoignant d'une dynamique de développement soutenue, malgré un contexte économique et politique particulièrement tendu, en France comme à l'international.

Les tensions économiques et l'instabilité politique fragilisent les dispositifs de protection de l'enfance, alors même que les besoins augmentent partout en France. À l'échelle mondiale, les conflits armés, les catastrophes climatiques et les crises politiques exacerbent les violences faites aux enfants, tandis que l'aide publique au développement connaît un recul sans précédent.

Dans ce contexte, notre conviction reste intacte. Il est essentiel de faire évoluer nos réponses tout en préservant ce qui fait la force de notre modèle : des fondations solides alliées à une capacité constante d'innovation. Cette approche nous permet de rester au plus près des réalités vécues par les enfants et les jeunes que nous accompagnons, et de leur offrir les conditions nécessaires pour s'épanouir et devenir des adultes autonomes, engagés et conscients de leurs droits.

Cette année, notre développement s'est accompagné d'initiatives structurantes, au service des enfants et des jeunes. Le déploiement de notre approche sensible aux traumatismes a été un axe central. Pensée pour mieux répondre aux besoins des enfants ayant vécu des expériences difficiles, elle s'est traduite par des formations spécifiques pour nos professionnels et par des projets innovants dans nos villages, avec un objectif commun : soutenir les enfants les plus vulnérables sur le chemin de la reconstruction.

Notre engagement s'est également concrétisé par l'élaboration de notre plan d'action en matière de responsabilité sociétale des organisations (RSO), affirmant notre volonté de conjuguer respect des droits de l'enfant, responsabilité sociale et exigence écologique. Car prendre soin des enfants, c'est aussi prendre soin du monde dans lequel ils grandissent.

À l'international, nous avons poursuivi notre soutien aux associations sœurs, engagées dans la protection et la réparation des enfants victimes de violences, de conflits ou de catastrophes. Nos actions s'inscrivent dans notre approche d'accompagnement des acteurs locaux, en renforçant leurs capacités, en promouvant des politiques publiques favorables à la protection de l'enfance et en renforçant l'écoute et l'autonomie des jeunes au sein de leur communauté.

Rien de tout cela ne serait possible sans l'engagement de nos équipes, le soutien indéfectible de nos donateurs, de nos testateurs, de nos partenaires entreprises et des conseils départementaux qui nous font confiance. C'est cette mobilisation collective qui nous permet, chaque jour, d'offrir un environnement stable et protecteur aux enfants qui nous sont confiés.

Au nom de SOS Villages d'Enfants, nous vous adressons notre plus sincère et chaleureuse gratitude.

Daniel BARROY
Président

Isabelle MORET
Directrice générale

L'ANNÉE 2024

EN CHIFFRES

1 653

ENFANTS ET JEUNES
ONT ÉTÉ ACCUEILLIS ET/OU
ACCOMPAGNÉS EN FRANCE
PAR SOS VILLAGES D'ENFANTS
EN 2024



23

PAYS ONT REÇU
UN SOUTIEN FINANCIER
DE SOS VILLAGES
D'ENFANTS FRANCE



968

PROFESSIONNELS (ETP)
ENGAGÉS AU SEIN DE
L'ASSOCIATION EN FRANCE



305 ETP

recrutés AU COURS DE L'ANNÉE

43 000

PARENTS, ENFANTS
ET JEUNES ONT BÉNÉFICIÉ
DE NOTRE SOUTIEN
DANS LE MONDE



Sur 100 € reçus

DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
ET DES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX,

91,24 €

vont au profit des enfants



1,6 M€

DE FONDS INSTITUTIONNELS

41,3 M€

DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC



1 • Interventions de SOS Villages d'Enfants aux Assises nationales de la protection de l'enfance

2 • Initiative « Stomping for peace » pour les enfants victimes de guerre

3 • Visite de SOS Villages d'Enfants Cameroun par l'équipe des programmes internationaux

4 • Inauguration du village d'enfants SOS de Fontcouverte

5 • Inauguration du village d'enfants SOS de Cusset

6 • Pose de la première pierre du village d'enfants SOS de Sarzeau

7 • Campagne télévisée sur les libéralités

8 • Soirée des mécènes, organisée par les pôles partenariats, collecte et communication, en présence de Boris Cyrulnik

«

À présent, j'ai mon propre appartement, ma voiture, un travail... Oui, je suis fière de mon parcours. Je n'en serais pas là sans SOS Villages d'Enfants. À chaque étape de ma vie, j'ai été entourée de personnes très attentives. Je garde d'ailleurs des liens forts avec le village où je repasse régulièrement. C'est un peu ma famille.

»

Loelya, ancienne jeune du village d'enfants SOS de Digne-les-Bains

SOS Villages d'Enfants France est membre de
SOS Villages d'Enfants International*.

137

pays et territoires

7,7 millions

de bénéficiaires (enfants, jeunes, parents, adultes)

40 200

professionnels engagés

553

villages d'enfants SOS dans le monde

65 300

enfants et jeunes accueillis

99 100

familles bénéficiaires

3 485

structures et programmes sociaux, éducatifs, de santé et d'urgence

747

programmes de renforcement des familles

263

programmes de renforcement de la communauté

* Chiffres 2024 de SOS Villages d'Enfants International.

QUI NOUS SOMMES

« SOS Villages d'Enfants s'engage à créer, avec et pour chaque enfant, les conditions d'une vie susceptible de satisfaire ses besoins et ses aspirations, en tenant compte de son identité, de son histoire, et en accordant une priorité absolue à ses droits.

C'est uniquement de cette manière qu'il sera possible de faire de tous les enfants protégés des enfants comme les autres. Cela fait bientôt 70 ans que nous y travaillons. En y mettant autant de cœur et d'énergie qu'au premier jour. »

PROJET ASSOCIATIF DE SOS VILLAGES D'ENFANTS

Fondée en 1956 dans le nord de la France, SOS Villages d'Enfants France offre aux frères et aux sœurs sans protection parentale un cadre de vie de type familial, un accompagnement dans la durée, et l'assurance de relations affectives et éducatives stables auprès d'une mère ou d'un père SOS et d'une équipe de professionnels.

En France et dans le monde, SOS Villages d'Enfants agit pour les enfants en danger via l'accueil au sein de villages SOS, des programmes de renforcement des familles et des dispositifs d'éducation ou de formation professionnelle. L'association accueille plus de 1 600 enfants au sein de 20 villages en France et soutient plus de 40 villages dans le monde, répartis dans une vingtaine de pays. Notre organisation s'implique également dans le débat public en plaidant pour défendre une approche par les droits de l'enfant et garantir l'effectivité de ces droits pour les enfants confiés à la protection de l'enfance.

SOS Villages d'Enfants France est membre de la Fédération SOS Villages d'Enfants International, présente dans 137 pays et territoires. La fédération a voix consultative à l'UNESCO et au Conseil économique et social de l'ONU.

NOS MISSIONS

Acteur de la protection de l'enfance

SOS Villages d'Enfants assure la protection et l'accompagnement des enfants lorsque leur maintien dans le milieu familial n'est pas possible ou contraire à leur intérêt. Le village d'enfants SOS est la forme principale d'accueil proposée par notre association. Chaque village est constitué d'une dizaine de maisons familiales, intégrées à leur environnement, à proximité d'une « maison commune ». Chaque maison accueille quatre à cinq enfants en fratrie auprès d'un éducateur familial (« mère ou père SOS ») et d'un ou d'une aide familiale qui le soutient dans sa mission au sein de la maison. Chaque enfant est accompagné par une équipe de professionnels : éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants, psychologue... Des programmes sont par ailleurs déployés dans tous nos villages pour répondre au mieux aux besoins de chaque enfant : Pygmalion pour la réussite scolaire, PEPS pour l'épanouissement par le sport et SOS Care pour une approche sensible aux traumatismes des enfants et des jeunes.

En complément de notre mission d'accueil en villages d'enfants, notre association agit pour le renforcement des familles. Les PRF (programmes de renforcement des familles) permettent d'intervenir pour l'enfant au sein de la famille. Ils consistent à aider les parents, en situation de difficulté dans l'éducation de leur enfant, à exercer pleinement leurs responsabilités dans l'intérêt supérieur de l'enfant et s'appuient particulièrement sur les ressources de la famille.

Pour rendre effectifs les engagements de son projet associatif, SOS Villages d'Enfants a conçu et mis en œuvre deux politiques essentielles qui guident ses actions :

- La politique de protection des enfants : elle s'appuie sur la Convention internationale des droits de l'enfant et intègre les obligations légales et réglementaires du secteur de la protection de l'enfance en France. Cette politique a pour objectif de créer une culture et un langage communs avec tous ceux qui participent à l'accompagnement des enfants, en les sensibilisant aux droits de l'enfant et

à la responsabilité qu'ils ont de protéger les enfants de toute forme de violence ou de déni de ces droits. Une organisation est également mise en place pour garantir la prévention et le traitement des situations de violence à l'encontre d'un enfant ou de déni de ses droits.

- La politique d'accompagnement des jeunes : elle incarne la volonté de notre association d'être présente auprès des jeunes, même après leur départ de nos villages, en cas de besoin, afin de les accompagner jusqu'à leur inclusion pleine et entière dans la société. Cette politique propose des dispositifs d'accompagnement jusqu'aux 25 ans des jeunes que nous avons accueillis.

Partenaire d'associations dans le monde et en France

Au sein de la Fédération SOS Villages d'Enfants International, SOS Villages d'Enfants France soutient ses associations partenaires dans le monde, dans une logique de coopération à long terme, afin d'améliorer la qualité et l'impact des actions menées en faveur des enfants, des jeunes et de leurs familles. Un soutien technique, financier et des temps réguliers d'échange de pratiques sont proposés par les équipes de SOS Villages d'Enfants France. En France, SOS Villages d'Enfants partage également son expérience et son savoir-faire sur l'approche fondée sur les droits de l'enfant, l'accueil conjoint des fratries, la participation des enfants et des jeunes et l'appui aux jeunes majeurs. Cet échange d'expertise se déroule au sein de collectifs d'acteurs engagés dans la protection de l'enfance et dans le champ de l'enfance et de la jeunesse.

SOS Villages d'Enfants s'engage également pour la formation des professionnels de la protection de l'enfance. Notre organisme de formation contribue à former plusieurs centaines de professionnels chaque année en leur fournissant des formations autour de sept thématiques en lien avec notre projet associatif.

Acteur du plaidoyer en faveur des droits de l'enfant et du jeune

SOS Villages d'Enfants mène un plaidoyer fondé sur son expérience quotidienne, en associant les enfants, les jeunes et les professionnels des villages SOS afin de relayer au mieux leurs besoins et leurs préoccupations. L'ambition est de faire évoluer les politiques publiques pour l'effectivité des droits de l'enfant et l'amélioration de la qualité de l'accompagnement des enfants et des jeunes en protection de l'enfance. Notre plaidoyer se décline en France et à l'international par des rencontres avec des décideurs, la participation à des groupes de travail et en menant des actions de communication et de sensibilisation citoyenne. À l'international, SOS Villages d'Enfants France participe aux actions de plaidoyer de la Fédération SOS Villages d'Enfants International auprès des Nations unies et de l'Union européenne, ou initie ses propres actions. Notre organisation soutient également ses associations partenaires dans leurs campagnes de plaidoyer en faveur des droits de l'enfant.



COMMISSIONS ET ADMINISTRATEURS

COMMISSION EXÉCUTIVE

Daniel BARROY,
président

Marie-Claude HAMON,
vice-présidente

Françoise ROUCH,
vice-présidente

Pierre-Marie FAVROT,
trésorier et président de la commission des finances

Joëlle VOISIN,
secrétaire

Robert DIEZ

Pierre BOLLON

NOTRE GOUVERNANCE ET NOTRE ÉQUIPE DE DIRECTION

En 2023, notre organisation s'est engagée dans une démarche de reconnaissance en tant que fondation reconnue d'utilité publique (FRUP). Ce passage en fondation interviendra en 2025 après approbation par un décret en Conseil d'État.

Cette nouvelle étape pour notre organisation réaffirme la force de notre projet social et sa reconnaissance d'utilité publique. Adopter le statut de fondation garantit la poursuite de notre développement, renforce la solidité et l'agilité de notre gouvernance, tout en confortant la rigueur et la transparence de gestion.

La confiance qu'accordent à SOS Villages d'Enfants les pouvoirs publics, les donateurs, les entreprises partenaires en sera renforcée et permettra à d'autres de les rejoindre. Elle prend forme concrètement par la constitution, de manière volontariste, de collèges consultatifs, de donateurs notamment. Ce statut de fondation reconnue d'utilité publique permet à notre organisation de répondre aux nombreux défis pour accueillir un plus grand nombre de fratries dans un cadre de type familial. Dans l'attente de la décision du ministère de l'Intérieur, notre statut actuel d'association reconnue d'utilité publique et nos instances de gouvernance restent inchangés.

L'assemblée générale

Elle est composée de 114 membres adhérents. Les membres adhérents sont agréés par le conseil d'administration. Ils règlent une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration

Les membres du conseil sont élus au scrutin secret, à la majorité absolue et pour trois ans, par l'assemblée générale et choisis parmi les membres adhérents. Le conseil d'administration prend toutes les décisions nécessaires au fonctionnement de l'association et en détermine la politique générale. Il élit en son sein le président et les membres de la commission exécutive.

Le président

Daniel Barroy est président du conseil d'administration de SOS Villages d'Enfants depuis le 13 juin 2015.

La commission exécutive

Elle est habilitée à prendre toute décision courante dans le cadre des pouvoirs que lui délègue le conseil d'administration pour trois ans. Elle prépare les décisions à lui soumettre.

Au 31 décembre 2024

AUTRES ADMINISTRATEURS

Jean-Pierre ROUSSELOT,
président d'honneur-
fondateur,
invité permanent à la
commission exécutive

Jean-Claude ANGOULVANT

Jacques BACHELIN

Paule DROUAULT-GARDRAT

Philippe LESAGE

Matthieu PESTEL

Anne ROUX-MATTEOLI

Jean TRAN THANH VAN

COMMISSION DES FINANCES

Pierre-Marie FAVROT,
président

Jacques BACHELIN

Daniel BARROY
(invité permanent)

Pierre BOLLON

Robert DIEZ

Matthieu PESTEL

Françoise ROUCH

COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DES RISQUES

Robert DIEZ,
président

Clémence DAYAN

Pierre GARNIER

Charlotte GIRAULT

Laure VAGNER

Joëlle VOISIN

ADMINISTRATEURS HONORAIRES

Jean-Pierre LEGRAND

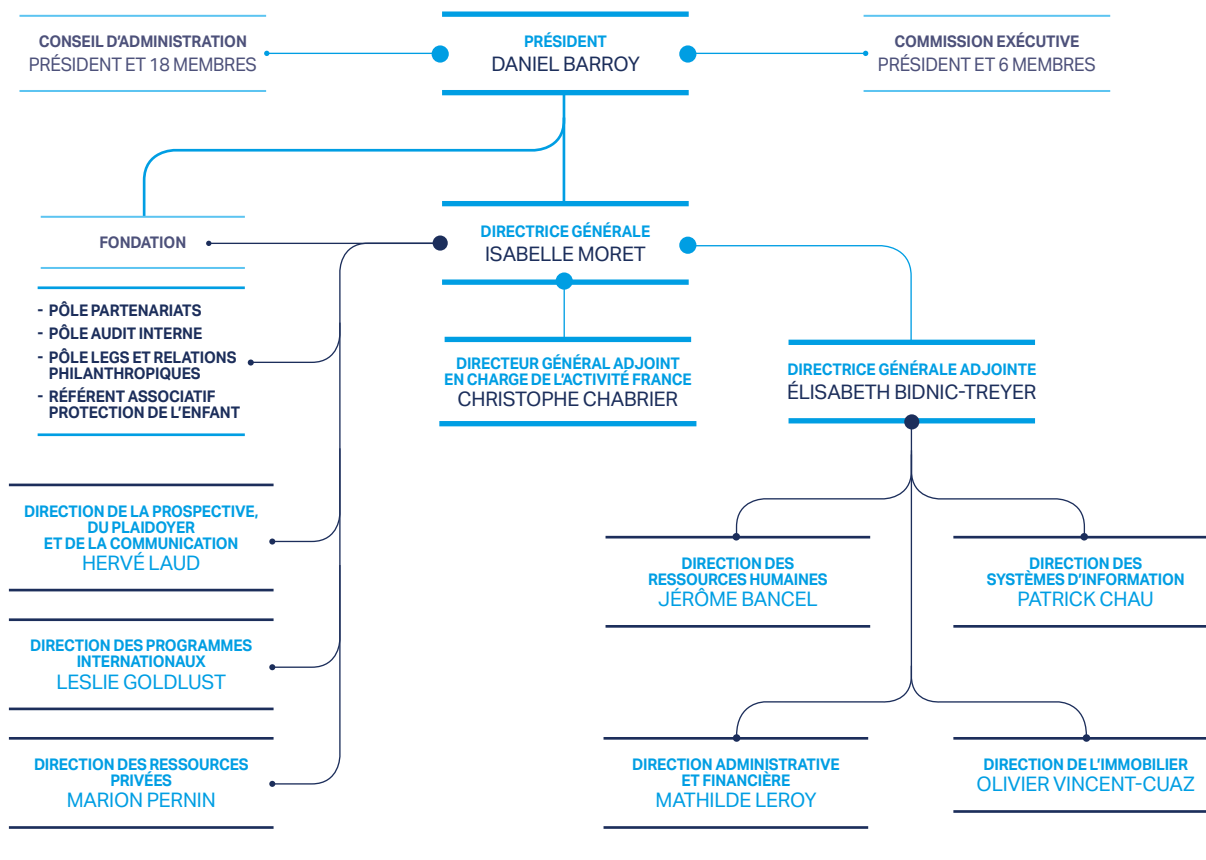
Maïté PRÉVOT

Hélène RÖTIG

Évelyne THION

Hélène ZOZAYA

ASSOCIATION SOS VILLAGES D'ENFANTS FRANCE



La commission des finances

La commission des finances fait des propositions, prépare les projets de budget et de comptes annuels, et exerce une fonction de contrôle interne.

Le comité d'éthique et des risques

Composé de quatre à huit membres, le comité d'éthique et des risques s'assure du respect des valeurs fondatrices et de la philosophie de l'association. Il constitue une instance collégiale qui conduit une veille active sur la prévention des risques.

La direction

Le conseil d'administration nomme, sur proposition du président, un directeur général ou une directrice générale en charge de mettre en œuvre la politique de l'association, telle que définie par les instances associatives. Isabelle Moret est directrice générale depuis juin 2018.

La directrice générale reçoit une délégation expresse de pouvoirs du président, auprès duquel elle rend compte. Les directives qui lui sont transmises par le président résultent des décisions du conseil d'administration et de la commission exécutive.

La directrice générale est chargée de mettre en œuvre tous les moyens de l'association pour répondre au mieux à son objet social, dans l'esprit de son projet associatif. Elle est garante de la bonne application des projets d'établissement des villages d'enfants SOS. Elle met tout en œuvre pour garantir l'accueil des enfants dans les meilleures conditions possibles. Elle s'appuie sur une équipe de direction au siège, dans les villages d'enfants SOS et les établissements. La directrice générale participe aux travaux de la commission exécutive et du conseil d'administration.

D'autres directeurs et salariés de l'association peuvent être appelés par le président à assister avec voix consultative aux séances de l'assemblée générale, du conseil d'administration et de la commission exécutive.



L'équipe de direction de SOS Villages d'Enfants autour d'Isabelle Moret, directrice générale, de Gilbert Cotteau, fondateur, et de Daniel Barroy, président, avec de gauche à droite : Patrick Chau (directeur des systèmes d'information), Hervé Laud (directeur de la prospective, du plaidoyer et de la communication), Leslie Goldlust (directrice des programmes internationaux), Élisabeth Bidnic-Treyer (directrice générale adjointe), Jérôme Bancel (directeur des ressources humaines), Christophe Chabrier (directeur général adjoint en charge de l'activité France), Marion Pernin (directrice des ressources privées) et Mathilde Leroy (directrice administrative et financière).

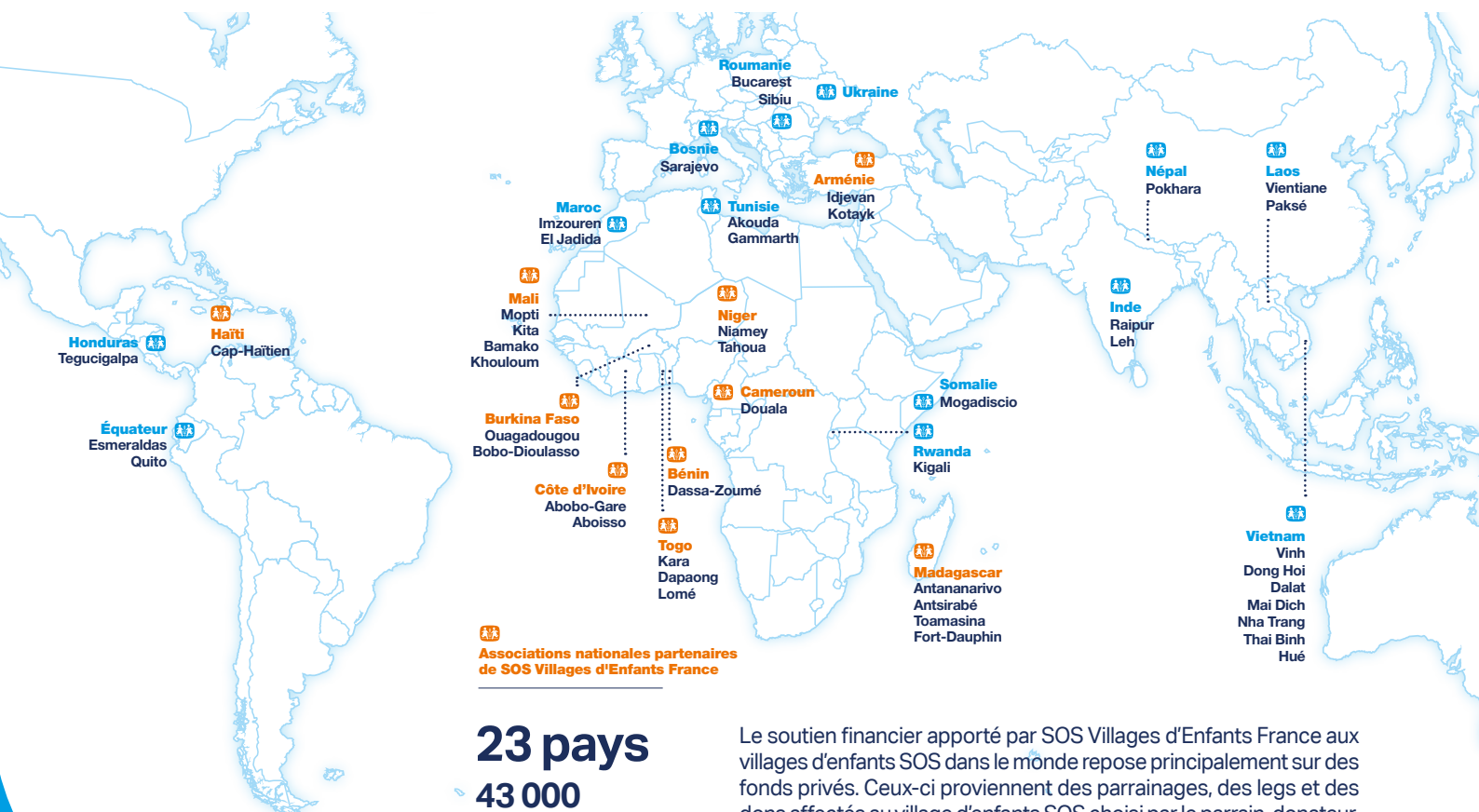
NOS PARTENAIRES ASSOCIATIFS



EN FRANCE



DANS LE MONDE

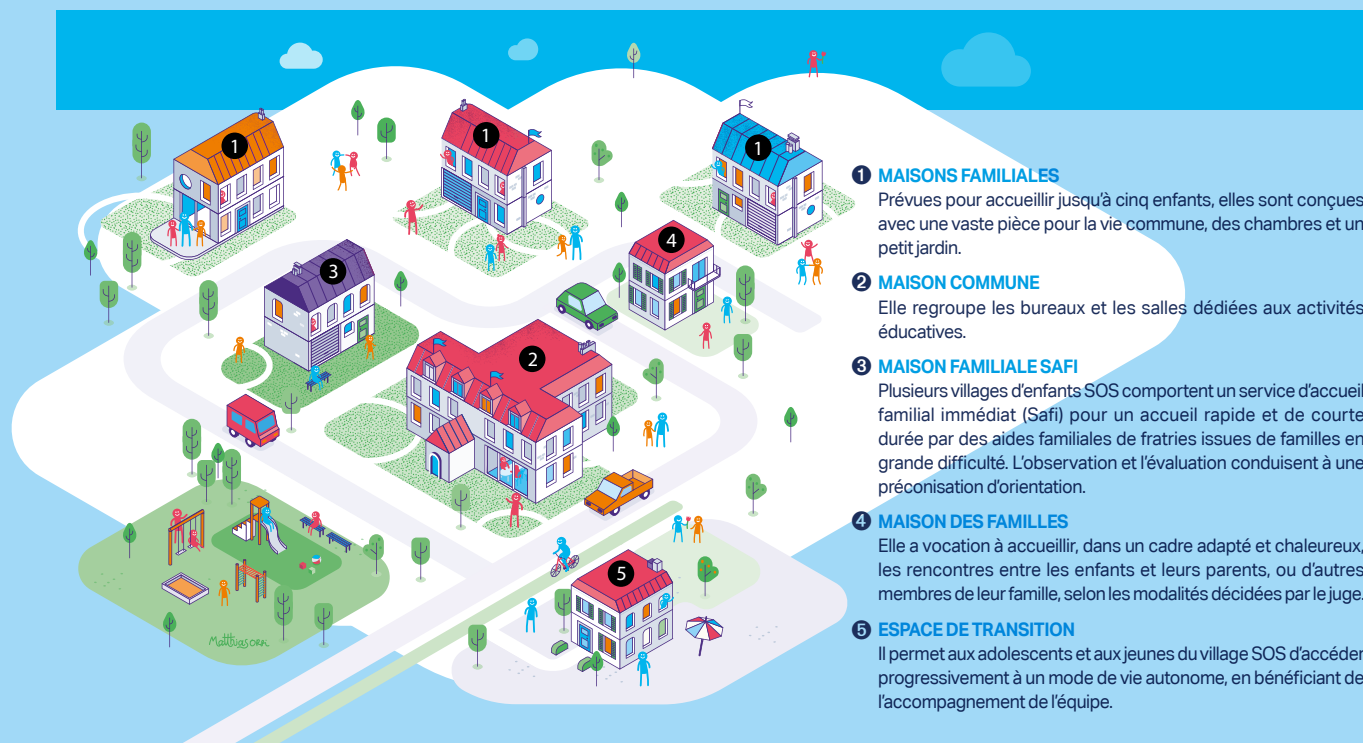


23 pays
43 000
bénéficiaires

Le soutien financier apporté par SOS Villages d'Enfants France aux villages d'enfants SOS dans le monde repose principalement sur des fonds privés. Ceux-ci proviennent des parrainages, des legs et des dons affectés au village d'enfants SOS choisi par le parrain, donateur, testateur ou partenaire.

LE VILLAGE D'ENFANTS SOS

Une dizaine de maisons regroupées ou dispersées au sein d'une zone d'habitation



1 MAISONS FAMILIALES

Prévues pour accueillir jusqu'à cinq enfants, elles sont conçues avec une vaste pièce pour la vie commune, des chambres et un petit jardin.

2 MAISON COMMUNE

Elle regroupe les bureaux et les salles dédiées aux activités éducatives.

3 MAISON FAMILIALE SAFI

Plusieurs villages d'enfants SOS comportent un service d'accueil familial immédiat (Safi) pour un accueil rapide et de courte durée par des aides familiales de fratries issues de familles en grande difficulté. L'observation et l'évaluation conduisent à une préconisation d'orientation.

4 MAISON DES FAMILLES

Elle a vocation à accueillir, dans un cadre adapté et chaleureux, les rencontres entre les enfants et leurs parents, ou d'autres membres de leur famille, selon les modalités décidées par le juge.

5 ESPACE DE TRANSITION

Il permet aux adolescents et aux jeunes du village SOS d'accéder progressivement à un mode de vie autonome, en bénéficiant de l'accompagnement de l'équipe.

PROGRAMMES INTERNATIONAUX*

ARMÉNIE	2			2		2				
BÉNIN	1		1				1		1	
BURKINA FASO	2		4		2		2			
CAMEROUN	1		3		2		4		1	
CÔTE D'IVOIRE	2		1		5		3			
HAÏTI	1		2		1		1			
LAOS	2									
MADAGASCAR	4		11		13		8		6	
MAROC	2									
MALI	4		7		3					
NIGER	2				2		4			
TOGO	3				3		3		1	
INDE	2									

TUNISIE	2				
ROUMANIE	2				
ÉQUATEUR	2				
NÉPAL	1				
HONDURAS	1				
BOSNIE	1				
SOMALIE	1				
RWANDA	1				
VIETNAM	7				
TOTAL	44	29	33	28	9

Village d'enfants SOS

École, centre de formation et jardin d'enfants et petite enfance

Structure pour les jeunes

Structure de santé

Programme de renforcement des familles et centre d'appui communautaire

* Par souci de rigueur et de transparence, ne sont présentés ici que les programmes directement soutenus financièrement par SOS Villages d'Enfants France. À la liste ci-dessus s'ajoutent sept autres programmes (Covid-19...) mis en place dans cinq pays, dont l'Ukraine.



On compte **1 653 enfants et jeunes accueillis ou accompagnés** en France au 31 décembre 2024

Enfants accueillis :

1121

en villages d'enfants SOS

115

dans les Safi (services d'accueil familial immédiat)

49

à la MCM (Maison Claire Morandat)

40

à l'accueil relais de Guerville

6,1 ans,

c'est la durée moyenne d'accueil

Enfants et jeunes accompagnés :

243

par le PRF Nord (programme de renforcement des familles)

85

au service de suite de la MCM*

** Dispositif pour sécuriser la sortie des jeunes et les accompagner au-delà des 21 ans.*

Admissions en 2024 :

215

en villages d'enfants SOS

75

dans les Safi

20

à la MCM

27

à l'accueil relais de Guerville

108

par les PRF

3

au service de suite de la MCM

NOS ACTIONS EN FRANCE

Le modèle d'accueil proposé par SOS Villages d'Enfants est de plus en plus reconnu et sollicité par des départements qui cherchent à diversifier les modalités d'accueil vers un modèle de type familial et à renforcer leur offre d'accueil dédiée aux fratries. Identifiée comme pionnière et faisant référence dans l'accueil de type familial, notre association a répondu et remporté plusieurs appels à projets. Aussi l'année 2024 a-t-elle vu l'inauguration officielle de trois nouveaux villages d'enfants SOS, en juin à Commentry (Allier), puis en septembre à Cusset (Allier) et à Fontcouverte (Charente-Maritime), tandis que les premières pierres de trois futurs établissements ont aussi été posées en 2024 (voir page 18).

Tandis que la croissance de SOS Villages d'Enfants se poursuit, nous continuons par ailleurs de développer des projets socio-éducatifs nous permettant d'offrir un accompagnement toujours plus adapté aux besoins spécifiques des enfants qui grandissent dans nos villages. En 2024, nous avons ainsi lancé la première phase du déploiement du projet SOS Care, pensé pour développer, au sein de l'association, une approche sensible aux traumatismes des enfants. Partagé par l'ensemble de ses professionnels (voir ci-après), ce programme prend progressivement toute sa mesure avec un vaste plan de formation interne, des pratiques innovantes et des partenariats diversifiés pour faire bénéficier des approches thérapeutiques les plus adaptées aux jeunes victimes de traumatismes complexes.

QUALITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT

GARANTIR UN ACCUEIL DE QUALITÉ AUX ENFANTS ET AUX JEUNES DE NOS ÉTABLISSEMENTS

SOS Villages d'Enfants mène en continu des démarches internes visant à améliorer la qualité de l'accueil. Parmi celles-ci figurent : la mise en œuvre de la politique associative de protection des enfants destinée à garantir leur sécurité, l'organisation d'espaces de participation des enfants, tant au niveau local que national, le déploiement de formations à destination des professionnels dès leur prise de poste, ainsi que la mise en place d'outils et de dispositifs de contrôle permettant l'harmonisation des pratiques, la coordination des interventions et la traçabilité de l'accompagnement.

En tant qu'acteur de la protection de l'enfance, l'association a l'obligation de procéder à une évaluation régulière de son activité et de la qualité des prestations qu'elle délivre. Cette évaluation est menée tous les cinq ans par un organisme externe accrédité par la Haute Autorité de santé. En 2024, 11 villages et établissements ont été évalués sur la base d'un référentiel composé de 157 critères, répartis sur neuf thématiques. En 2024, la note globale obtenue a été de 3,9 sur 4.

En France, environ **381 000** mineurs et jeunes majeurs sont pris en charge au titre de la protection de l'enfance, ce qui représente près de 25 enfants et jeunes majeurs sur 1 000 :

55 % sont accueillis en établissement ou en famille d'accueil, et

45 % sont suivis à domicile.

Parmi les enfants accueillis :

50 % ont entre 11 et 17 ans ;

15 % ont une reconnaissance de handicap ;

seuls **4 %** des majeurs de plus de 18 ans sont scolarisés dans l'enseignement supérieur, contre **50 %** de la population générale du même âge.

Cinq thématiques ont été évaluées comme remarquables, avec les retours suivants de l'organisme en charge de l'évaluation externe :

La bientraitance et l'éthique

« L'intérêt supérieur de l'enfant guide le travail de la gouvernance et des professionnels de SOS Villages d'Enfants, avec une prise en considération de l'enfant et de ses besoins dans sa fratrie et son environnement, et une personnalisation de l'accompagnement dont il bénéficie. »

Les droits de la personne accompagnée

« SOS Villages d'Enfants offre un cadre de vie adapté aux enfants et à la vie en fratrie sans stigmatisation, avec des maisons de qualité, une politique des droits de l'enfant incarnée et la participation des jeunes aux actions et aux publications de l'association. »

L'expression et la participation des enfants et des jeunes

« L'association coordonne des espaces de consultation des jeunes portés par des professionnels dédiés dans chaque village et un espace à envergure nationale. Ces espaces permettent d'accompagner le développement de leurs facultés d'argumentation et de leur capacité à être force de proposition. »

La personnalisation du projet d'accompagnement

« Les directions de l'association sont impliquées dans une logique de coconstruction des projets d'accompagnement personnalisés des enfants et des jeunes. Elles mettent en place des actions de partenariat pour favoriser l'accès aux activités sportives et culturelles, l'accompagnement scolaire et l'insertion socioprofessionnelle. Un travail de recherche et d'action sur le psychotrauma est également mené. »

L'accompagnement à l'autonomie

« SOS Villages d'Enfants dispose d'une politique d'accompagnement des jeunes en rapport avec leurs capacités et leurs besoins, avec une recherche de valorisation permanente. Les jeunes sortis ont la possibilité de revenir au village selon des modalités adaptées, selon leurs besoins. »

RENFORCEMENT DE L'APPROCHE SENSIBLE AUX TRAUMATISMES

L'approche sensible au trauma est une priorité de notre plan stratégique 2023-2027. Son développement s'appuie sur le constat que la quasi-totalité des enfants que nous accueillons a vécu des traumatismes graves et complexes avant l'accueil en village.

SOS Villages d'Enfants renforce les moyens mis en œuvre pour leur permettre de réparer ces blessures sans fatalisme

et sans se limiter au recours à l'offre de soins disponible dans les structures classiques de droit commun, souvent insuffisantes et avec des délais de prise en charge longs. Notre approche se base sur trois piliers :

La sensibilisation de tous nos professionnels

Le développement de notre organisation en village vise à optimiser l'accompagnement de l'équipe psycho-éducative dans son périmètre le plus large en intégrant les fonctions support, car chacun représente un adulte de référence pour les enfants, quel que soit son métier.

La formation de nos équipes aux traumatismes des enfants

L'association met en place des formations proposant une diversité d'outils opérationnels pour mieux prendre en compte les traumatismes dans l'accompagnement au quotidien. Une équipe de six formateurs internes a été formée par des professionnels de SOS Villages d'Enfants Belgique à la suite d'un projet européen de formation porté par la Fédération SOS Villages d'Enfants International sur cette thématique. Cette première étape a permis de



préparer un dispositif ambitieux de formation de tous les professionnels de SOS Villages d'Enfants au cours des deux prochaines années.

Le développement d'un réseau de partenaires et de praticiens

Afin d'élargir l'offre de soins thérapeutiques adaptée aux besoins de chacun des enfants, nous mettons en place de nouveaux partenariats. Au-delà des partenariats avec des structures médico-sociales, ce réseau concerne des structures qui intègrent toutes les dimensions du bien-être et du développement de l'enfant.

À titre d'illustration, nous avons conclu un partenariat national avec le CIVAM (Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) et l'accueil paysan pour permettre à des enfants de bénéficier d'un environnement riche de ressources en lien avec la nature et le monde agricole.

Dans le cadre de nos démarches pour une prise en charge adaptée des traumatismes, plusieurs autres projets et expérimentations ont été lancés en 2024 :

- Le renforcement du programme spécifique d'épanouissement par le sport (PS PEPS), qui vise à accompagner les enfants dont les traumatismes vécus nécessitent une prise en charge individuelle, lors de plusieurs sessions sportives, souvent dans la nature. Depuis 2024, nous augmentons le nombre de sessions proposées afin d'accompagner plus d'enfants via ce programme, à la suite du constat de son impact positif sur les enfants.
- Le recrutement d'infirmiers dans deux villages, afin qu'un infirmier et psychologue forment un binôme en santé mentale et puissent répondre aux besoins de coordination du parcours de santé des enfants. Ainsi, cette année, une infirmière-puéricultrice a rejoint le village des tout-petits à Neuville-Saint-Rémy et une infirmière diplômée d'État a rejoint le village SOS de Besse-sur-Issole. Plus globalement, les infirmières permettent de développer une mission de pédagogie auprès de l'équipe éducative sur les fondamentaux à maîtriser en matière de santé de l'enfant. En 2025, un bilan et des recommandations seront effectués à l'issue de cette expérimentation.
- La formation des psychologues de nos villages à la thérapie par le jeu, expression constitutive de l'enfant, pour lui permettre d'exprimer ses sentiments, ses luttes intérieures, dans le but de se reconstruire après un ou plusieurs traumatismes.

Enfin, les jeunes de l'espace national de consultation des jeunes (ENCJ) se sont emparés du sujet dans le cadre de la nouvelle feuille de route fixée pour la mandature 2024-2026. Ils souhaitent être force de proposition pour accompagner les innovations au sein de l'association afin de mieux prendre en charge les enfants en situation complexe et de prévenir les situations de crise (voir page 20).



LE VILLAGE D'ENFANTS SOS DE MARLY RENFORCE SES ACTIVITÉS THÉRAPEUTIQUES

Les villages d'enfants SOS développent régulièrement de nouvelles initiatives en lien avec la santé mentale des enfants et des jeunes qu'ils accompagnent. Au village d'enfants SOS de Marly, l'équipe avait déjà mis en place des initiatives comme la médiation équine, la réflexologie et l'art-thérapie. En 2024, le village a encore innové en renforçant son panel de réponses avec le yoga des bébés, la boxe éducative et la médiation canine.



DÉVELOPPEMENT DE NOTRE ACTIVITÉ

OUVERTURE DE NOUVEAUX VILLAGES D'ENFANTS SOS

En 2024, la croissance de l'association s'est poursuivie avec l'ouverture du nouveau village d'enfants SOS de Cusset, dans l'Allier. Le 14 septembre 2024, en présence des premiers enfants accueillis et de l'équipe des professionnels du village, le vingtième village SOS de l'association a été inauguré. Le président de la Fédération SOS Villages d'Enfants International, Dereje Wordofa, nous a fait l'honneur de nous rejoindre à cette occasion. Le village, situé dans un quartier résidentiel, compte huit maisons familiales et un espace de transition pour accompagner les jeunes vers l'autonomie. Les maisons du village ont ouvert au fur et à mesure de l'arrivée des enfants et pourront à terme accueillir 40 enfants qui seront accompagnés au quotidien par plus de 30 professionnels.

Les chantiers de construction ont également pu débuter pour trois nouveaux villages, dans le Doubs et le Morbihan. Les premières pierres de ces futurs établissements ont d'ores et déjà été posées et ces nouveaux villages accueilleront bientôt de nouvelles fratries, rejoignant les plus de 1 600 enfants que nous verrons grandir chaque jour.

LE VILLAGE D'ENFANTS SOS DE SARZEAU

Les travaux du village SOS de Sarzeau, dans le Morbihan, ont démarré, et la pose de la première pierre a eu lieu le 9 septembre 2024 en présence du président du conseil départemental. Marie-Hélène Cadieu, donatrice de longue date, était également présente. Cette dernière a fait don de plusieurs terrains permettant la construction de sept



maisons familiales et d'une maison commune. Le village devrait ouvrir ses portes à la rentrée 2025 et accueillir 33 enfants du département.

LES VILLAGES D'ENFANTS SOS DE BESANÇON ET DE L'ISLE-SUR-LE-DOUBS

Deux villages d'enfants SOS de 50 places chacun vont être construits dans le Doubs, sur le site du haras national de Besançon et à l'Isle-sur-le-Doubs. Ce sont donc 100 nouveaux enfants qui pourront être accueillis par notre association dans le Doubs en 2026 et 2027. Les premières pierres de ces deux villages d'enfants SOS ont été posées le même jour, le jeudi 7 novembre 2024. Le village d'enfants SOS de Besançon se composera d'un ensemble de neuf maisons familiales, d'une maison des familles, d'un service d'accueil familial immédiat, d'un espace de transition et d'une maison commune.





LE VILLAGE D'ENFANTS SOS DE SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE FÊTE SON 20^È ANNIVERSAIRE

Le 12 octobre 2024, le village d'enfants SOS de Sainte-Luce-sur-Loire a célébré son 20^{ème} anniversaire. Les enfants et l'équipe du village SOS de Sainte-Luce-sur-Loire ont choisi l'expression des émotions comme fil rouge de cette journée. Ce fut l'occasion de mettre l'accent sur les pratiques

d'accompagnement des enfants en matière de santé mentale, en présentant les projets à visée thérapeutique du village tels que la psychomotricité, les thérapies psychocorporelles via des espaces sensoriels, l'art-thérapie et d'autres activités favorisant la gestion des émotions pour contribuer aux soins et offrir de réels bienfaits aux enfants souffrant de psychotraumatismes.

Le village d'enfants SOS de l'Isle-sur-le-Doubs se composera quant à lui d'un ensemble de dix maisons familiales, d'une maison des familles, d'un service d'accueil familial immédiat (Safi) et d'une maison commune.

DÉVELOPPEMENT DE NOS DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES EN VILLAGE

Afin de répondre aux besoins spécifiques des enfants et des jeunes que nous accueillons dans chaque village, nous avons conçu des dispositifs d'accompagnement complémentaires à notre offre d'accueil (voir page 13). Ainsi, le village d'enfants du Lion-d'Angers a ouvert en novembre 2024 un espace de transition de quatre places sur la commune d'Avrillé, à proximité immédiate des transports en commun et des services de droit commun. À mi-chemin entre la prise en charge en village et la vie plus autonome, les espaces de transition permettent à des jeunes, à l'approche de l'âge de la majorité, de faire progressivement l'apprentissage de l'autonomie tout en continuant à bénéficier de l'accompagnement des professionnels de notre association.

ACTIONS EN FAVEUR DES JEUNES

LES CINQ ANS DE LA POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES (PAJ)

Cela fait maintenant cinq ans que SOS Villages d'Enfants a renforcé son accompagnement des jeunes majeurs au moment et après leur sortie des villages d'enfants. La politique d'accompagnement des jeunes propose des aides financières et un accompagnement aux jeunes ayant grandi dans nos villages jusqu'à leurs 25 ans. L'objectif est de sécuriser leur passage dans la vie active et de les soutenir dans leurs projets d'autonomie.

Un bilan de cet accompagnement sur les cinq dernières années nous a permis de faire plusieurs constats. Depuis 2019, les demandes que nous recevons des jeunes augmentent, ce qui confirme que cette politique répond à un réel besoin pour la tranche d'âge des 15-25 ans. Nous observons également une augmentation du nombre de jeunes de 15 à 21 ans présents dans nos établissements et pouvons ainsi anticiper une hausse continue à venir des demandes faites dans le cadre de la PAJ. Les besoins prioritaires d'accompagnement sollicités par les jeunes

concernent l'accès au logement et la prise en charge thérapeutique. Dans l'ensemble, ils ont majoritairement besoin de suivis socio-éducatifs pour être soutenus en cas de coup dur ou dans la réalisation de projets, davantage que d'aides financières.



Le fil

Deux années suivant la sortie

- Suivi de 24 mois à la sortie, via une série de questionnaires.
- Coup de pouce de sortie.
- Liens avec les projets associatifs.



Aides financières

- Aides uniques répondant à un besoin à un moment précis.
- Aides médicales, juridiques, administratives, matérielles, mobilité, scolarité, urgence.



Poursuite d'accompagnement 18-25 ans

- Soutenir le jeune dans ses projets ou en cas de difficulté. Quelle que soit la décision de l'ASE (contrat jeune majeur).
- Alternative ponctuelle dans l'attente du droit commun ou d'une autre solution.



Pause-toi

Après la fin de la prise en charge

- Dispositif de courte durée (maximum un an, sauf dérogation).
- Appui éducatif important du village ou de la MCM.
- Dimensions de l'accompagnement : hébergement, appui social et financier.

LE SOUTIEN APPORTÉ AUX JEUNES EN 2024

En 2024, ce sont 116 jeunes qui ont bénéficié des dispositifs d'accompagnement ou des aides financières de notre politique d'accompagnement des jeunes. Au total, un budget de plus de 152 k€ a été alloué à ces différentes formes d'aides.

Neuf jeunes ont pu bénéficier du dispositif de poursuite de l'accompagnement. La moyenne d'âge des jeunes accompagnés est de 20,5 ans, âge qui coïncide quasiment avec la limite d'accompagnement de l'aide sociale à l'enfance. Ces neuf demandes concernaient les problématiques suivantes : sécuriser le parcours scolaire par un complément de revenu ; compenser le retard de versement d'une bourse ; apporter un complément de revenu à celui du service civique ; faire face au retard de versement des indemnités France Travail ; faciliter le temps de recherche d'emploi après la fin des études et du contrat jeune majeur. Ces aides avaient ainsi pour objectif de permettre aux jeunes de poursuivre leur intégration sociale.

Par ailleurs, 12 jeunes ont été accompagnés sur le volet « Pause-toi » de la PAJ. La durée moyenne d'accompa-

gnement sur ce volet a été de quatre mois. Les jeunes accompagnés traversaient un imprévu ou, dans certains cas, une période difficile, nécessitant par exemple un soutien à l'insertion par une prise en charge d'une partie du loyer ou une aide financière pour un séjour long en clinique privée.

Enfin, 71 aides financières ont été accordées aux jeunes cette année. Elles concernent principalement le permis de conduire, des dépenses pour soutenir la poursuite de leur scolarité, comme l'achat d'un ordinateur, ou une participation aux frais d'études.

NOUVELLE MANDATURE DE L'ESPACE NATIONAL DE CONSULTATION DES JEUNES

L'espace national de consultation des jeunes, un groupe composé de 20 jeunes représentants des enfants et des jeunes de nos établissements, s'est renouvelé en 2024. Tous les deux ans, des élections ont lieu afin que chaque village puisse élire son représentant. L'objectif de cette instance est de permettre aux jeunes d'échanger et de proposer à l'association des idées d'amélioration

- le recrutement et la formation des professionnels ;
- la prise en considération de la parole des enfants ;
- les « étiquettes » et la discrimination auxquelles les enfants et jeunes de l'ASE font face.

ENGAGEMENT ET INNOVATION

UN NOUVEAU PLAN RSO 2025-2027

À l'échelle de l'association, plusieurs initiatives ont déjà été mises en place : l'action phare de l'année 2024 est la réalisation du bilan carbone de l'association, et plus précisément du siège et de trois villages (Digne-les-Bains, Sainte-Luce-sur-Loire et Marly), lancé au mois d'avril 2024 par un atelier de sensibilisation. La collecte des données au sein des directions du siège et des trois villages a eu lieu d'avril à juin et a mené à l'élaboration d'une feuille de route d'une soixantaine d'actions liées au climat et à l'empreinte carbone, sur laquelle l'association s'est appuyée pour construire son plan d'action RSO. Les professionnels de l'association ont également pu, dans ce cadre, participer à un atelier immersif sur le climat (atelier "2Tonnes") pour identifier les actions concrètes qu'ils peuvent mettre en place dans leur vie afin d'agir.

La participation des enfants et des jeunes étant un enjeu clé au sein de notre association, les professionnels de nos villages organisent régulièrement avec eux des projets autour de l'environnement ou du développement durable. Au village de Marange-Silvange, un « Repair Café » récurrent

a été mis en place pour réparer les vélos et autres appareils de façon pédagogique et collective. À Commentry, ce sont des ateliers de construction de jeux en bois qui ont été réalisés en partenariat avec Bricomarché. Dans le Sud, les enfants du village de Besse-sur-Issole ont pu faire la découverte du métier d'oléiculteur lors d'une journée à Fontvieille pour la visite d'une oliveraie. Nous avons également eu l'occasion d'organiser des événements groupés entre villages. En juin 2024, une grande collecte de déchets avec l'association Super Céleste a mobilisé des enfants et des professionnels des villages de Plaisir et de Calais, ainsi que l'accueil relais de Guerville.



Au village SOS de Gémocac, le projet Gem' Océan, en cours depuis 2023, continue de fédérer les enfants, les jeunes et les professionnels. Le projet vise à connaître, comprendre et protéger la biodiversité à travers des ateliers de sensibilisation et des expériences humaines fortes. Il permet également de mener une approche liée au psychotraumatisme, visant à trouver dans la protection de la biodiversité un écho à la résilience des enfants. Au programme, des rencontres avec des passionnés de la nature, des apiculteurs, des navigateurs, des biologistes, des militants écologistes, ainsi que activités de dépassement de soi : voile, catamaran, canoë ...



Dans le monde, **1,4 milliard d'enfants âgés de moins de 15 ans** ne bénéficient d'aucune forme de protection sociale.

Plus de 473 millions d'enfants,

soit plus d'un enfant sur six à travers la planète, vivent actuellement dans une zone touchée par un conflit.

En 2024, la scolarité de près de

250 millions d'enfants

a été perturbée par les crises climatiques.

Un enfant sur quatre

dans le monde est en situation de pauvreté alimentaire sévère.

Sources : UNICEF, «Pauvreté alimentaire de l'enfant : Les conséquences des privations nutritionnelles durant la petite enfance» 2024 ; UNICEF, «Aperçu mondial des perturbations scolaires liées au climat en 2024» ; Vision of Humanity, Indice global de paix 2024 ; Données publiées en février 2024 de l'Organisation internationale du travail, de l'UNICEF et de Save the Children.

NOS ACTIONS DANS LE MONDE

Une année 2024 marquée par :

- le développement d'approches innovantes et diversifiées pour répondre aux besoins spécifiques des enfants accueillis ;
- le soutien d'urgence en Ukraine et au Maroc ;
- l'évaluation des approches communautaires développées pour leur mise en œuvre dans d'autres communautés et pays.

L'aide publique au développement, consacrée à « promouvoir le développement économique et améliorer les conditions de vie » dans les pays les plus vulnérables, a cette année continué d'enregistrer un recul significatif de ses dotations et les coupes dans les budgets dédiés se sont poursuivies. Dans une analyse publiée au mois d'avril, la Banque mondiale alertait sur la « grande inversion » de la trajectoire des pays les plus pauvres et observait que, pour la première fois depuis le début du siècle, les pays les plus démunis sont en plein décrochage, c'est-à-dire que l'écart de leur produit intérieur brut (PIB) avec celui des pays les plus riches s'est creusé au cours des cinq dernières années, dû au remboursement de leurs dettes.

Un revers historique, tandis que les crises se multiplient et, dans certains pays, se superposent. De nombreux pays où se situent des associations soutenues par SOS Villages d'Enfants France sont sévèrement touchés par ces crises politiques, économiques, sociales, alimentaires ou encore armées – et parfois par une addition de ces crises, comme en Ukraine, en Haïti ou encore la ceinture sahélienne, où l'insécurité, l'instabilité politique et la faiblesse des institutions compromettent les chances d'un progrès économique partagé et ouvrent la voie à la montée en puissance des groupes terroristes et extrémistes violents qui mettent en danger les populations locales et, en premier lieu, les enfants et les jeunes.

Dans ce contexte, SOS Villages d'Enfants poursuit ses efforts dans ses pays d'intervention en mettant l'accent sur le renforcement socio-économique des familles pour

prévenir l'abandon, et sur la qualité de l'accueil en villages d'enfants SOS afin de répondre au mieux aux besoins des enfants et des jeunes privés de prise en charge parentale, de promouvoir la participation active des enfants et des jeunes aux décisions qui les concernent et de poursuivre le développement et la transformation des villages d'enfants SOS.

LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES

PROJET ARPEJ : PERMETTRE À L'ENFANT D'ÊTRE ACTEUR DE SA PROTECTION

Instaurés dans le cadre du projet ARPEJ (Approche régionale pour la protection de l'enfance et de la jeunesse) et mis en œuvre, avec le soutien financier de SOS Villages d'Enfants France, au Burkina Faso, au Togo, en Côte d'Ivoire et au Cameroun, les clubs d'enfants sont des espaces exclusivement réservés aux enfants et aux jeunes pour se familiariser aux droits de l'enfant à la fois par le jeu, par des mises en situation pratiques et par la création d'œuvres artistiques, souvent en partenariat avec les écoles. Ces clubs, qui mettent très concrètement en application le principe de participation des enfants, déploient sur le terrain, en petits groupes ou dans des lieux publics, des séances de sensibilisation aux droits de l'enfant, au civisme, aux grossesses en milieu scolaire, à la consommation de drogue... Ils organisent également des activités ludiques

et pédagogiques à l'attention des enfants (bibliothèque mobile, ateliers de théâtres, ...).

En 2024, les clubs d'enfants en Côte d'Ivoire ont participé à plusieurs actions pour faire progresser les droits de l'enfant au sein de la communauté. Des émissions de radio, animées par les enfants eux-mêmes, ont été initiées à Abobo-Gare et à Aboisso, dans le cadre des activités de sensibilisation aux droits de l'enfant, à la participation des enfants et des jeunes, à la santé sexuelle reproductive, à l'hygiène corporelle et au signalement des cas de violation des droits notamment. Grâce aux actions de ces clubs, les jeunes deviennent acteurs de leurs propres droits.

BÉNIN : « LA VOIX DES ENFANTS », UN RÉSEAU DE RADIOS COMMUNAUTAIRES

Depuis l'ouverture du premier village d'enfants SOS à Abomey-Calavi, au Bénin, en 1987, les responsables de l'association multiplient les initiatives innovantes pour promouvoir le bien-être et l'épanouissement des enfants. C'est dans cet esprit que s'inscrit la création de trois projets de radios communautaires à Abomey-Calavi, Dassa-Zoumé et Natitingou. En 2024, la première radio nommée « La Voix des Enfants » a pu être mise en place par le village de Dassa-Zoumé.

La Voix des Enfants va permettre d'initier les enfants et les jeunes du village aux métiers des médias et du numérique, tout en leur donnant une voix. Ils souhaitent notamment diffuser des messages à la radio qui pourront informer et sensibiliser la communauté sur l'acquisition d'une culture de respect, de protection et de promotion des droits de l'enfant.



LE RENFORCEMENT DES COMMUNAUTÉS

TOGO : LE PARLEMENT DES FEMMES

Malgré un contexte législatif favorable et une politique de lutte contre les inégalités de genre, des pratiques préjudiciables persistent dans la société togolaise (mariages avant 18 ans, mutilations génitales, violences physiques, faible accès des filles à l'éducation...). Par ailleurs, le faible pouvoir économique des femmes, le nonaccès à l'héritage, la non-implication dans les prises de décision ou encore le l'événement dévalorisent et relèguent la femme au second plan. Le programme ARPEJ s'est engagé, à travers l'initiative du « Parlement des femmes », à renforcer le leadership féminin et l'autonomisation de la femme, en contribuant à la déconstruction progressive des normes et des pratiques culturelles discriminatoires fondées sur le genre pour mieux promouvoir une éducation équitable et non violente des enfants et une meilleure



protection des droits de l'enfant. Le Parlement des femmes est un cadre informel d'échange et de réflexion entre les femmes et les hommes, un programme d'éducation communautaire sur les relations inégalitaires entre les sexes qui ouvrent la voie aux différentes violences dont sont victimes les femmes et les enfants. Cette initiative innovante est portée par les femmes qui se mobilisent pour inviter les hommes à la discussion, dans une visée constructive d'un développement local durable, d'une consolidation des familles et de la paix sociale. À ce jour, les activités de sensibilisation et les « causeries-débats » (instances de discussions en groupe) organisées par les cinq parlements des femmes présents dans les communautés ont touché directement plus de 1 500 personnes. Ils ont permis d'aborder de nombreuses thématiques, notamment l'éducation de base équitable, les conséquences et les impacts des violences conjugales sur les enfants, les rôles et les responsabilités au sein du couple, la complémentarité entre l'homme et la femme... Dans chaque communauté, les membres du Parlement ont initié une activité génératrice de revenus (AGR) collective pour contribuer au financement de leurs activités. Par ailleurs, les membres des parlements des femmes ont été très actifs dans la médiation pour régler des conflits conjugaux et familiaux.

HAÏTI : POUR UNE PARENTALITÉ RESPONSABLE

Au nord d'Haïti, SOS Villages d'Enfants Haïti travaille en partenariat avec SOS Villages d'Enfants France sur un projet visant à prévenir les ruptures familiales et à assurer un meilleur respect des droits de l'enfant. Le projet DEPRE (Droits de l'enfant via une parentalité responsable), mis en œuvre dans six quartiers de Cap-Haïtien, la deuxième ville du pays, adopte une approche communautaire qui permet, dans un contexte sécuritaire d'une tension extrême, d'appuyer l'État haïtien pour renforcer la protection des enfants par le cercle familial. Par le regroupement de citoyens actifs en groupements locaux de protection de l'enfance (GLPE), le projet vise à diffuser les bonnes pratiques de parentalité en bannissant certaines pratiques néfastes et en proposant d'autres solutions, mais également en impliquant plus fortement les pères, souvent absents dans l'éducation des enfants, dans le nord du pays. Il a également pour objectif de renforcer la résilience des populations les plus vulnérables du Nord en leur permettant d'épargner, via des mécanismes de crédit en commun appelés AVEC (Association Villageoise d'Épargne et de Crédit), des formations techniques et des ateliers pour constituer des activités communes génératrices de revenus.

L'AUTONOMISATION DES JEUNES

MADAGASCAR : LA CRÉATION D'UN FOYER DE TRANSITION POUR JEUNES GARÇONS

En 2014, SOS Villages d'Enfants Madagascar a fondé un village SOS qui accueille plus de 100 enfants dans le district de Fort-Dauphin, au sud-est de Madagascar. Pour soutenir la transition des jeunes du village SOS de Fort-Dauphin vers l'âge adulte, un foyer pour jeunes garçons a été ouvert en 2024. Entièrement financée par SOS Villages d'Enfants France, cette maison partagée est un « sas » avant l'autonomie. Les jeunes ont été choisis en fonction de leur besoin de soutien et de leur projet professionnel. Un éducateur et une maîtresse de maison les accompagnent dans cette acquisition de l'autonomie. Des aides à l'orientation professionnelle et des activités de « développement de talents » (sport, cuisine ou construction d'un poulailler) sont aussi mises en place. Ce nouveau foyer, spécialement conçu pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes en phase de transition, leur garantit un environnement stable et sécurisé, de même qu'une continuité dans leur accompagnement au moment où ils s'apprentent à devenir adultes.

CÔTE D'IVOIRE : SOUTENIR L'AUTONOMISATION DES JEUNES FILLES VICTIMES DE PRATIQUES NÉFASTES

En Côte d'Ivoire, les stéréotypes et les pratiques traditionnelles néfastes affectant les enfants, et particulièrement les filles, sont répandus et persistent, malgré la mise en place de lois répressives et les efforts de la société.

Les conséquences de ces pratiques (mariages précoces, mutilations génitales, ...) sont désastreuses sur les plans de l'éducation, de la santé, ainsi que socialement, les jeunes filles étant marginalisées, discriminées ou bannies lorsqu'elles refusent de s'y soumettre. C'est dans ce contexte que SOS Villages d'Enfants Côte d'Ivoire, soucieuse de la protection des enfants et des jeunes, entend apporter un soutien renforcé aux jeunes filles qui ont été ou qui risquent d'être rejetées par leur famille et leur communauté.

Le projet d'autonomisation des filles victimes de pratiques néfastes (AFVPN) vise, d'une part, à fournir aux jeunes filles un accompagnement de qualité (psychologique, alimentaire, sanitaire, abris, soins, ...) et à contribuer à leur insertion professionnelle et économique. Le programme travaille d'autre part à sensibiliser les communautés aux effets de ces pratiques et à mettre en place ou à renforcer les mécanismes de protection existants.

RENFORCER LA QUALITÉ DES SOINS SPÉCIFIQUES ADAPTÉS À CHAQUE ENFANT

CÔTE D'IVOIRE, NIGER ET TOGO : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA PRISE EN CHARGE

Le projet QUAPAO (Qualité de l'accueil en protection de l'enfance en Afrique de l'Ouest), initié fin 2023 en Côte d'Ivoire, au Niger et au Togo pour améliorer la qualité de la prise en charge dans ces trois pays, s'est poursuivi en 2024. À travers plusieurs sessions de formation, le projet a permis de renforcer les capacités des professionnels et de les accompagner dans la recherche de solutions internes face aux défis auxquels ils sont confrontés dans la prise en charge au quotidien des enfants et des jeunes. Le personnel des six villages impliqués (49 professionnels incluant notamment mères SOS, tantes SOS, secrétaires, comptables, éducateurs, psychologues) sur le projet a pu bénéficier d'une formation animée par SOS Villages d'Enfants France sur les droits de l'enfant. Après avoir suivi cette formation, les équipes de chaque village ont organisé une activité autour des droits de l'enfant avec les enfants et les jeunes, afin de pouvoir les sensibiliser à leur tour.

Chaque association nationale a également décliné des formations différenciées pour ses équipes, au vu des enjeux spécifiques de ses villages. Au Niger, les professionnels ont été formés à la politique de protection associative et à la psychologie à destination des enfants. En Côte d'Ivoire, les professionnels des villages d'Abobo-Gare et d'Aboisso ont pu poursuivre leur formation au métier d'accueillant (compétences sur la capacité à soutenir et à accompagner les parents SOS, à réfléchir à ses propres pratiques et à son perfectionnement...). Au Togo, des formateurs et des animateurs ont été formés aux techniques de la participation pour redynamiser les assemblées des enfants et des jeunes des quatre villages du Togo.

LE SOUTIEN AUX VILLAGES D'ENFANTS SOS DANS LE MONDE

NIGER : RÉNOVATION DU VILLAGE SOS DE TAHOUA

Après plusieurs mois de travaux sur l'année 2023, les chantiers de rénovation du village SOS de Tahoua ont été achevés en février 2024 grâce au soutien financier de SOS Villages d'Enfants France. Des travaux de différentes natures (ravalement, pose de carreaux, de gouttières, révision de systèmes électriques, installation de sanitaires) ont notamment été menés au niveau des maisons familiales et des bâtiments administratifs. Par la suite, près de 40 lampadaires solaires ont été installés pour assurer l'éclairage du village. Plus de 60 enfants et jeunes sont ravis de voir la transformation de leur village, qui contribue à la qualité de vie dont ils bénéficient au quotidien.

TOGO : UN PARTENARIAT POUR AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS

Au Togo, SOS Villages d'Enfants France et SOS Villages d'Enfants Belgique se sont alliées pour contribuer à l'amélioration de l'accès à des soins de qualité pour les populations de la région de Kara, en lançant un projet pour développer les ressources de l'Hôpital Mère-Enfant. Dans cette région du pays, les taux de mortalité infantile et maternelle sont encore élevés, la couverture vaccinale est faible et la malnutrition infantile reste un problème avec environ 40 % des enfants de moins de 5 ans souffrant d'un retard de croissance. Le manque d'accès direct à des infrastructures de santé adéquates contribue à l'aggravation de cette situation. Ainsi, ce projet vise à apporter un soutien et un renforcement opérationnel et financier à l'Hôpital Mère-Enfant pour que les populations vulnérables de la région de Kara puissent bénéficier de l'accompagnement médical dont elles ont besoin.



L'INTÉGRATION DES VILLAGES À LEUR COMMUNAUTÉ

L'ARMÉNIE

Face au constat que les nombreux orphelinats du pays ne sont pas en mesure d'offrir aux enfants l'accompagnement individualisé et dans la durée dont ils ont besoin, le gouvernement arménien a lancé un processus de désinstitutionnalisation de la protection de l'enfance. L'objectif est de fermer ces orphelinats afin de favoriser un modèle de familles d'accueil. SOS Villages d'Enfants Arménie accompagne cette transition en transférant de façon progressive les enfants des villages SOS vers des maisons intégrées à la communauté. Cette évolution permet aux enfants de vivre dans un environnement familial plus proche d'une vie « ordinaire », tout en restant entourés des mêmes parents SOS, désormais reconnus par l'État en tant que famille d'accueil. Elle permet également de renforcer le rôle du gouvernement arménien dans la protection de l'enfance et d'ouvrir des places dans les villages SOS du pays pour accueillir des enfants issus des orphelinats en cours de fermeture.

En 2024, trois familles du village SOS d'Idjevan ont été intégrées à la communauté. Les maisons libérées au sein du village ont pu être transformées en un centre d'accueil de jour et un centre d'accueil pour adolescents. À Kotayk, ce sont sept familles SOS qui ont quitté le village. Plusieurs enfants et jeunes de l'orphelinat de Gavar en cours de fermeture ont ainsi pu intégrer le village SOS. Par ailleurs, l'espace libéré a également permis d'ouvrir une maison d'accueil temporaire de jeunes mères en besoin de soutien avec leurs enfants.

LE BURKINA FASO

SOS Villages d'Enfants Burkina Faso mène également une phase d'expérimentation de l'intégration des familles dans la communauté afin de favoriser l'intégration sociale des familles SOS et l'épanouissement des enfants. En 2024, sept enfants du village de Bobo-Dioulasso et cinq enfants du village de Ouagadougou ont pu être transférés vers une maison intégrée à la communauté, où ils continueront de grandir avec les mêmes mères SOS. D'après les professionnels concernés, ce changement d'environnement a eu un effet positif sur le développement des compétences de vie des enfants, sur leur développement psychosocial et sur la facilité à participer aux activités communautaires.

UKRAINE : SOS VILLAGES D'ENFANTS SE MOBILISE EN UKRAINE ET EN FRANCE

Depuis 2022, grâce à l'aide des membres de la fédération SOS Villages d'Enfants International, dont SOS Villages d'Enfants France, SOS Villages d'Enfants Ukraine a accompagné près de 500 000 personnes dans neuf régions en Ukraine.

En réponse aux besoins grandissants, des programmes d'aide d'urgence ont été mis en place, comprenant des aides monétaires et matérielles pour les familles déplacées. L'association a aussi renforcé son accompagnement psychosocial afin d'aider les enfants et leurs familles à surmonter les traumatismes liés à la guerre. Un programme spécifique a été développé pour les enfants blessés, leur offrant des soins et un suivi adapté. Par ailleurs, un soutien a été apporté aux travailleurs indépendants pour leur permettre de maintenir une activité malgré le conflit. Enfin, un accompagnement scolaire a été instauré afin de garantir aux enfants ukrainiens un accès à l'éducation malgré les bouleversements qu'ils vivent.

À cela s'ajoute le travail mené en France dans le cadre du programme de renforcement des familles dédié aux familles ukrainiennes dans le Nord, dans les zones de Valenciennes et de Cambrai.

Ce dispositif créé en 2022 accompagne des familles ukrainiennes arrivées en France. Actuellement, 19 familles composées de 26 adultes et de 35 enfants sont prises en charge. Il permet d'accompagner les situations administratives des familles tout en favorisant leur insertion sociale et professionnelle grâce aux loisirs, aux activités sportives, mais surtout à l'emploi. Le programme apporte également une aide aux familles pour trouver un logement. SOS Villages d'Enfants, à travers son dispositif, assure également le lien avec les écoles et propose un accompagnement psychologique des parents et des enfants. L'objectif principal du PRF Ukraine est donc de faciliter l'inclusion des familles au sein de la société locale en répondant à l'urgence de leur situation, notamment grâce à l'apprentissage du français.

Une fois la situation des familles stabilisée et leur sortie du dispositif réalisée, un service de suivi est maintenu afin de garder un lien pour les familles qui le souhaitent et de leur proposer un accompagnement sur des besoins actuels.



En France, au 31 décembre 2022, **plus de 34 000 jeunes majeurs** bénéficiaient d'une mesure de protection après avoir été confiés à l'Aide sociale à l'enfance pendant leur minorité.

73 % d'enfants et de jeunes

estiment qu'ils ne sont pas assez ou mal associés aux décisions politiques les concernant.

À 17 ans, à la veille de la majorité, seulement un tiers des jeunes placés

citent une personne de leur famille de naissance comme une personne sur qui ils peuvent compter.

Seuls 13 % des jeunes de 17 ans

placés préparent un bac général (vs 51 % en population générale) ;

23 %

préparent un bac professionnel (vs 24 % en population générale) et

40 %

un CAP (vs 11 % en population générale).

Sources : Rapport « Les enfants et les jeunes veulent être écoutés. » La Dynamique De la Convention aux Actes, 2022 ; Frechon I., Marquet L., 2023, Ressources des jeunes à la fin de leur parcours de placement à l'Aide sociale à l'enfance, avec la participation de P. Breugnot, INJEP Notes & Rapport/Rapport d'étude ; Données sur les prises en charge en protection de l'enfance au 31 décembre 2022 - Note Chiffres et analyse, ONPE, février 2024 ; « Ressources des jeunes à la fin de leur parcours de placement à l'Aide sociale à l'enfance », Isabelle Frechon et Lucy Marquet, avec la participation de Pascale Breugnot, « INJEP Notes & Rapport » / Rapport d'étude, juillet 2023

PLAIDOYER

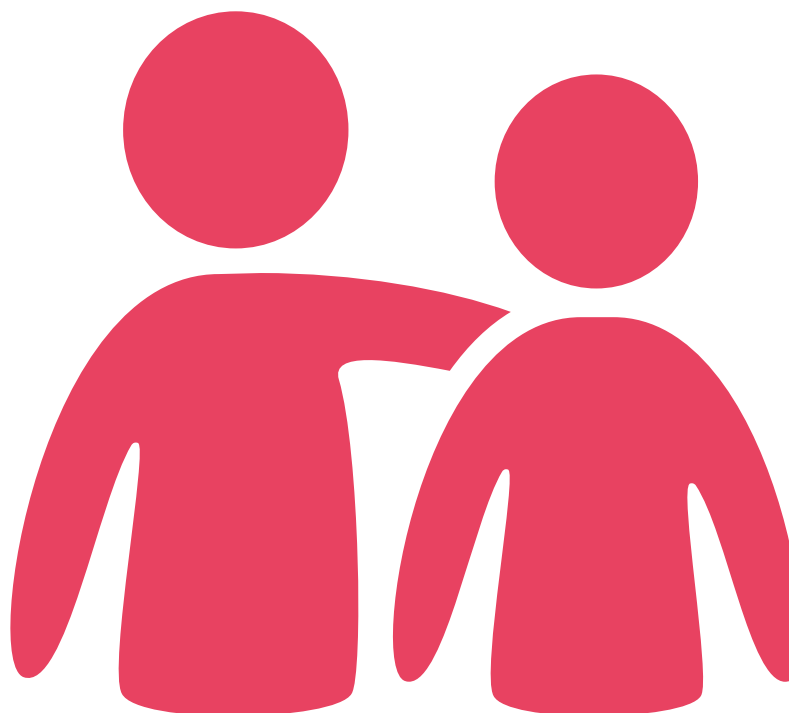
L'année 2024 a été marquée par une instabilité politique inédite. Plusieurs remaniements ministériels ont entraîné la nomination de trois secrétariats d'État ou ministères délégués successifs au cours de l'année. Quelques mois plus tard, à la suite des élections européennes, la dissolution de l'assemblée nationale a provoqué des élections législatives anticipées. Le gouvernement Barnier, nommé en septembre 2024 avec Agnès Canayer, ministre de la Famille et de la Petite enfance, a été renversé par une motion de censure. L'année 2024 s'est achevée avec la nomination de François Bayrou au poste de Premier ministre. Depuis, le gouvernement ne dispose plus de ministre en charge de l'Enfance.

INTERVENIR SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

Sur le terrain, la réalité du secteur est préoccupante. Tandis que près de 400 000 enfants bénéficient d'une mesure d'aide sociale à l'enfance, le Défenseur des droits est régulièrement saisi par des travailleurs sociaux, des professionnels du soin, mais aussi par des juges des enfants qui attirent l'attention de l'institution sur une dégradation de la protection de l'enfance dans leurs départements et notamment sur la hausse des décisions de justice non exécutées. Des dysfonctionnements croissants qui engendrent des atteintes graves aux droits de l'enfant, ces enfants et ces jeunes n'ayant pas bénéficié de l'accompagnement et de la protection auxquels ils sont en droit de prétendre, et cela, aux dépens de leur droit à la santé, à l'éducation, à la protection contre les violences. Dans ce contexte, SOS Villages d'Enfants s'est engagée sans relâche pour parvenir à une meilleure qualité de la prise en charge, faire la promotion de l'approche fondée sur les droits de l'enfant, encourager la participation des enfants et des jeunes, alerter dans les médias grand public comme dans la presse spécialisée sur la situation des jeunes majeurs, et mettre en avant l'importance du développement des relations fraternelles...

En 2024, notre Pôle plaidoyer a par ailleurs multiplié les rendez-vous avec les décideurs publics, les auditions et les contributions écrites, et œuvré au sein de collectifs afin de faire valoir nos positionnements et de renforcer la compréhension et la prise en compte des enjeux majeurs de la protection de l'enfance par les équipes gouvernementales et parlementaires.

Le 29 mai 2024, le directeur et la responsable du Pôle plaidoyer de SOS Villages d'Enfants étaient auditionnés par la commission d'enquête parlementaire sur les manquements des politiques de protection de l'enfance. Des échanges nécessaires pour faire évoluer les politiques publiques sur des problématiques émergentes, de même que ceux que SOS Villages d'Enfants tisse, avec d'autres associations, avec le Défenseur des droits, dans le cadre des comités d'entente protection de l'enfance, au sein du Conseil national de la protection de l'enfance ou via des contributions écrites pour participer à la réflexion sur les propositions de réformes et d'actions.



ACTIONS MENÉES AU SEIN DE COLLECTIFS ET AVEC LA FÉDÉRATION

AVEC LE COLLECTIF CAUSE MAJEUR !



Le 7 février 2024, date anniversaire de la loi Taquet, SOS Villages d'Enfants a coordonné le petit déjeuner parlementaire organisé par le collectif Cause Majeur ! au Sénat. À cette occasion, des jeunes sont venus faire porter leur voix et leurs recommandations devant l'assemblée présente, composée notamment de parlementaires, de professionnels et du président du département de la Seine-Saint-Denis.

Cet événement a également été l'occasion pour Cause Majeur ! de présenter les résultats de sa seconde enquête sur l'effectivité de la loi sur le volet jeunes majeurs. Le collectif a organisé un webinaire de présentation des résultats et diffusé un communiqué de presse relatif à ce questionnaire afin de défendre la cause de ces jeunes trop souvent victimes d'une brutale rupture de parcours à leur sortie des dispositifs.

Dans cette nouvelle enquête de 2024, Cause Majeur ! constate que la loi du 7 février 2022 n'est toujours pas effective. En effet, deux ans après sa promulgation et un an après une première analyse, il apparaît que la situation n'a pas évolué, voire qu'elle a légèrement régressé sur certains points. Certes, des progrès sont observés dans l'accompagnement éducatif, mais restent bien en deçà des besoins en termes d'accompagnement thérapeutique, administratif et culturel notamment. Si les accompagnements se prolongent en moyenne jusqu'aux 19 ans et 8 mois du jeune, nous sommes encore loin d'un accompagnement légal jusqu'aux 21 ans.

Le collectif Cause majeure ! s'est également mobilisé à l'occasion du projet de loi de finances pour 2025 en proposant des amendements. Ceux-ci ont pour objet de financer l'accompagnement de tous les jeunes majeurs de la protection de l'enfance jusqu'à leur inclusion pleine et entière dans leur vie d'adulte. Cause Majeur ! a appelé les députés à se mobiliser pour que le financement de la loi relative à la protection des enfants, adoptée en février 2022, soit renforcé et durable, et que les mesures proposées pour un meilleur accompagnement des jeunes majeurs soient réellement effectives. Rappelons que l'État n'a octroyé aux départements, dans son projet de loi de finances pour 2025, comme en 2024, que 50 M€ supplémentaires pour mettre en œuvre l'obligation d'accompagnement des jeunes majeurs. C'est une première étape, mais cette somme reste largement insuffisante selon le collectif. SOS Villages d'Enfants a participé au chiffrage et à l'actualisation de la budgétisation et s'est mobilisée pour faire bouger les lignes autour de ce projet en direction des parlementaires (document de positionnement dédié, endez-vous avec la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, rendez-vous décideurs, notamment avec le ministre du Budget et des Solidarités...).

Dans l'idée d'accompagner les départements, et notam-

ment les plus en difficulté, dans la prise en charge des jeunes, l'amendement qui a été adopté le 30 octobre 2024 proposait d'allouer 1 M€ supplémentaire pour mieux accompagner ces jeunes.

AVEC LA DYNAMIQUE POUR LES DROITS DES ENFANTS



Trente-cinq ans après l'adoption de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), la Dynamique pour les droits des enfants – collectif dont SOS Villages d'Enfants est membre fondateur et coordinateur – a publié son *Observatoire 2024*. La publication interpelle les décideurs publics en soulignant les avancées, les stagnations et les reculs en matière de gouvernance des politiques publiques de l'enfance et de mise en œuvre du droit des enfants à être entendus et à participer aux décisions qui les concernent, tout en proposant des recommandations concrètes, que ce soit en France ou dans la politique internationale de la France.

Pour le 35^e anniversaire de la CIDE, le collectif a également organisé une table ronde marrainée par Laurence Rossignol, au Sénat. L'occasion de dresser un bilan et des perspectives des droits de l'enfant sur le territoire français et dans le cadre de la politique de coopération internationale de la France – et de porter haut et fort nos recommandations pour faire enfin de l'enfance une priorité politique. Un rendez-vous qui a compté sur la participation d'Isabelle Rome, ambassadrice pour les droits de l'homme, d'Éric Delemar, défenseur des enfants, d'Agnès Canayer, alors ministre des Familles et de la Petite enfance, de Béatrice Piron et de Xavier Iacovelli, parlementaires, de Hynd Ayoubi Idrissi, membre du comité des droits de l'enfant (en vidéo) et de jeunes engagés (en présentiel et en vidéo).



AVEC LE GROUPE ENFANCE



Un très bel événement a également été organisé à l'occasion des dix ans du Groupe Enfance et du 35^e anniversaire de la CIDE autour de la participation des enfants et des jeunes, avec la venue d'enfants et de jeunes malgaches et égyptiens. Dans ce cadre-là, SOS Villages d'Enfants a animé une bibliothèque humaine pour présenter l'un de ses projets internationaux axés sur la participation des enfants. Une affiche sur les bons réflexes de la participation a également été réalisée, de même qu'une fiche pratique sur

la non-discrimination, dans laquelle le programme ARPEJ a été particulièrement valorisé. Il est également intéressant de noter que le Groupe Enfance a produit un module « droits des enfants et des jeunes », intégré au nouveau MOOC certifiant de l'Agence française de développement à l'approche du développement fondée sur les droits humains.

AVEC LA FÉDÉRATION SOS VILLAGES D'ENFANTS INTERNATIONAL



« Stomping for peace » (taper des pieds pour la paix) est une campagne de plaidoyer internationale d'envergure portée par la Fédération SOS Villages d'Enfants International et SOS Villages d'Enfants Belgique. À l'occasion du 35^e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), cette initiative vise à interpeller les décideurs politiques pour qu'ils prennent des mesures concrètes et urgentes pour protéger les enfants touchés par les conflits. En France, dix villages SOS se sont mobilisés autour de cette action pour demander la protection des enfants dans les situations de conflit : Châteaudun, Jarville, Lion-d'Angers, Calais, Marly, Gémozac, Plaisir, Busigny, Beauvais-sur-Matha et Marseille, sans oublier la Maison Claire Morandat, à Valenciennes.

LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES

LE COMITÉ JEUNES DEVIENT « LES JEUNES ACTEURS DU PLAIDOYER »

Le comité jeunes a officiellement changé de nom cette année pour devenir Les jeunes acteurs du plaidoyer. Ce nouveau nom, choisi par les jeunes eux-mêmes, explicite leur engagement et leur rôle actif dans la défense des droits de l'enfant auprès du Pôle plaidoyer de notre association. Cette décision marque une étape importante dans l'évolution du comité.

Les jeunes acteurs du plaidoyer se sont réunis du 18 au 20 mai 2024, à Paris. Au-delà de l'importance de consolider le groupe, cette rencontre a permis aux jeunes d'apporter leur contribution au rapport annuel 2024 du Défenseur des droits, intitulé *Le droit des enfants à un environnement sain – Protéger l'enfance, préserver l'avenir*, mais aussi de réfléchir au projet à mener en autonomie durant la fin de leur mandat (décision de participer aux Solidays et de se mobiliser autour de la question des actes usuels et non usuels) et de faire des propositions de recommandations sur les enjeux liés à la scolarité des enfants accueillis en protection de l'enfance et, plus globalement, dans le cadre de l'audition de l'association devant la commission d'enquête sur les manquements de l'ASE.

Le week-end des 19, 20 et 21 octobre, Les jeunes acteurs du plaidoyer se sont réunis à Paris, au siège de SOS Villages d'Enfants, pour une autre session de travail en groupe. Ce week-end a été marqué par plusieurs rencontres avec des acteurs parlementaires, à l'Assemblée nationale, et

une session de formation sur la prise de parole en public, animée par Véronique Dimicoli, actrice et metteuse en scène, ainsi que des activités de groupe pour renforcer leur cohésion.

Certains membres du collectif ont également répondu aux questionnaires de l'UNICEF sur la pauvreté des enfants et à celui de la plateforme européenne de participation sur la démocratie. Et deux membres sont intervenus aux Assises nationales de la protection de l'enfance en juin 2024 : l'une en plénière, afin de témoigner de ce qu'est être adolescent en protection de l'enfance ; l'autre en atelier, afin de parler du parcours scolaire et des aides ou difficultés rencontrées.

SOS VILLAGES D'ENFANTS INVESTIT AU SEIN DU COLLÈGE DES ENFANTS DU CNPE

SOS Villages d'Enfants a participé au groupe de travail du Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE) sur la constitution du collège des enfants. Notre association a apporté son expertise sur le format que pouvait prendre ce collège et sur l'appel à candidatures. Notre association y a d'ailleurs répondu en proposant la participation de deux membres des Jeunes acteurs du plaidoyer pour participer au collège des enfants. Un jeune du village d'enfants SOS de Gémozac a également été sélectionné. Ils se sont réunis deux fois en fin d'année, à Paris. La mise en place de ce collège constitue une avancée pour prendre en compte la parole des enfants et des jeunes sur les décisions qui les concernent.

SOS VILLAGES D'ENFANTS SE MOBILISE POUR LES ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Les Assises nationales de la protection de l'enfance se sont tenues les 27 et 28 juin 2024 au Centre de Congrès de Lyon, en présence de près de 2 000 professionnels du secteur de la prévention et de la protection de l'enfance. Cette 17^e édition était consacrée à la période de l'adolescence. Il s'agissait de mieux appréhender l'importance et la singularité de cette période dans le développement de l'être humain, de mieux cerner les besoins spécifiques des adolescents en protection de l'enfance et les exigences qui en découlent pour les institutions et les professionnels qui les accompagnent, et de présenter des pratiques professionnelles et des démarches d'institutions inspirantes permettant d'améliorer les réponses aux besoins des adolescents. SOS Villages d'Enfants, partenaire de l'événement, a été une nouvelle fois fortement mobilisée sur la conception du programme. Deux jeunes accompagnés par notre association sont intervenus lors de l'assemblée plénière et en ateliers lors de cette rencontre emblématique de la protection de l'enfance.



Origine des ressources

59 %

proviennent de financements publics au titre de la protection de l'enfance.

37 %

proviennent de financements privés.

4 %

proviennent d'autres types de ressources, dont les placements financiers.

Générosité du public :

41,3 M€

Fonds institutionnels :

1,6 M€

Sur 100 € reçus de la générosité du public et des conseils départementaux,

91,24 € vont au profit des enfants.

NOS MOYENS D'ACTION

L'année 2024 a été marquée par des bouleversements humanitaires majeurs qui ont généré de nouveaux élans massifs de générosité en faveur des collecteurs d'urgence, souvent aux dépens des autres acteurs. Poursuite du conflit en Ukraine, intensification des frappes aériennes sur la bande de Gaza, urgence humanitaire en Haïti, crise en Syrie, guerre au Soudan, crise alimentaire en Afrique, inondations au Bangladesh... À ce contexte s'ajoute une conjoncture socio-économique qui reste tendue en France, avec un niveau d'incertitude élevé impactant la générosité de nos donateurs les plus modestes.

ORIGINE DES RESSOURCES

FINANCEMENTS PUBLICS

En France, SOS Villages d'Enfants reçoit un financement sous forme de prix de journée de la part des conseils départementaux, au titre d'une délégation de mission de service public de la protection de l'enfance pour l'accueil des enfants confiés par l'aide sociale à l'enfance et des actions éducatives en milieu ouvert. En 2024, avec l'ouverture du village de Cusset, les conseils départementaux ont versé presque 67 M€ en prix de journée contre près de 60 M€ en 2023. Pour son action dans le monde, SOS Villages d'Enfants France a bénéficié de financements de la part de bailleurs institutionnels pour un montant total de 1,6 M€ (Agence française de développement, gouvernement princier de Monaco et Union européenne).

FINANCEMENTS PRIVÉS

Même si l'impact est difficilement mesurable, le contexte politique instable de 2024 a très certainement influé la générosité des Français. La dissolution de l'Assemblée nationale en juin, la censure du nouveau gouvernement en décembre et le blocage des budgets ont laissé planer une

vague d'incertitude quant à l'avenir politique du pays. Par ailleurs, l'aggravation du conflit israélo-palestinien, la poursuite de la guerre en Ukraine et le cyclone tropical dévastateur à Mayotte ont mobilisé la générosité des Français. Notre association a ainsi terminé l'année avec une baisse de 2,30% des sommes collectées (dons, mécénat, parrainages entreprises) par rapport à 2023.

«

Protéger les enfants vulnérables en leur offrant un foyer aimant et stable : cette idée lumineuse, née au milieu du vingtième siècle, est à l'origine de deux organisations remarquables et essentielles – SOS Children's Villages International et SOS Villages d'Enfants France. Apporter de l'amour et de la sécurité aux enfants, dans un monde parfois si difficile, est pour moi quelque chose de profondément admirable. Puis, dans de nombreux pays, un village d'enfants SOS, c'est aussi une école et un dispensaire dont bénéficient les communautés voisines. Je suis heureux et fier de pouvoir contribuer à cette belle cause à mon humble niveau !

»

Pierre V., donateur

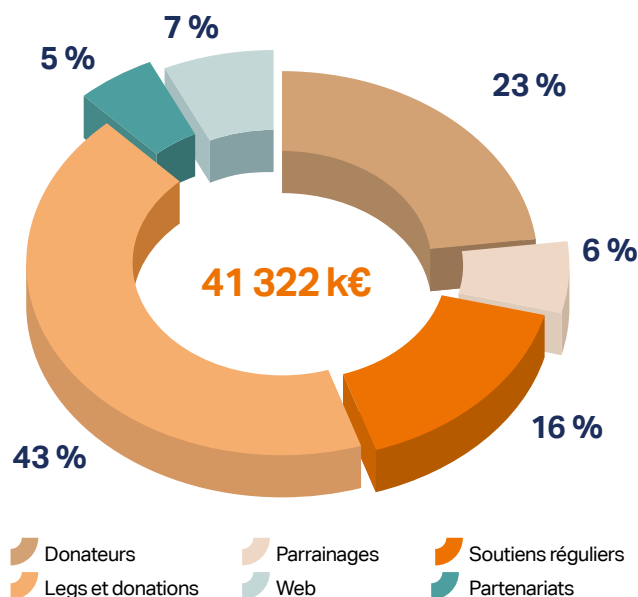
Cependant, nous avons également connu de belles réussites cette année, pour lesquelles nous remercions sincèrement nos donateurs :

- augmentation de 16 % des sommes collectées par le Face2Face (recrutement de donateurs en face à face) ;
- augmentation de 7,8 % de la collecte digitale ;
- augmentation de 13,3 % des sommes collectées par nos grands donateurs ;
- augmentation de 7,5 % du nombre de nouveaux donateurs en ligne.

Le montant des dons manuels s'élève à 21 387 791 € pour 2024. Si l'on y ajoute la collecte de la Fondation abritée SOS Villages d'Enfants perçue en 2024 (200 000 €), nous parvenons à un total de 21 587 791 €.

Du côté des partenariats (mécénat, parrainages entreprises et contributions financières), notre association a enregistré de nombreux succès, notamment grâce à une augmentation de 40 % du soutien financier apporté par nos partenaires stratégiques. Ainsi, en 2024, nous avons connu une augmentation de 7,5 % des sommes collectées, avec un total de 1 942 026 € issus de nos partenariats.

Enfin, les libéralités de l'association ont atteint 17 976 840 € grâce à la générosité de celles et de ceux qui ont choisi de nous désigner comme bénéficiaire de legs, de donations ou d'assurances-vie.



VALORISATION DES DONS EN NATURE

547 081 €

DONT
PARTENARIATS :

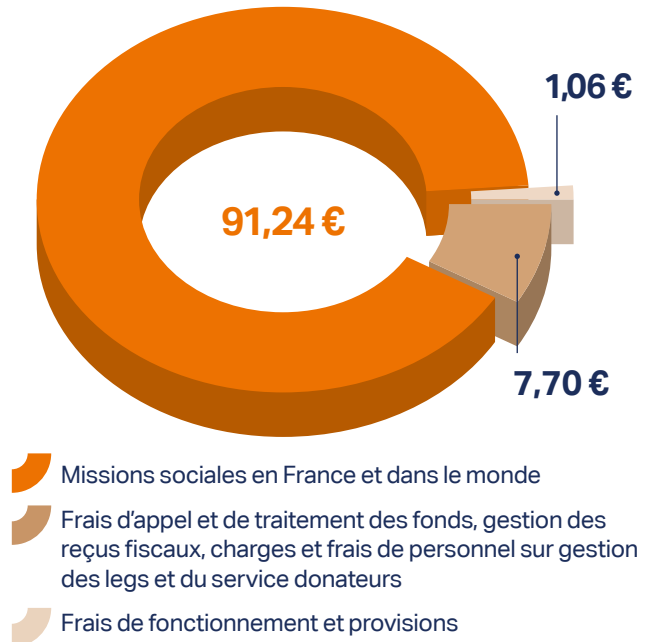
68 981 €

DONT
GRACIEUX MÉDIAS :

478 100 €

EMPLOI DES RESSOURCES

Sur 100 € reçus de la générosité du public et des conseils départementaux, **91,24 € vont au profit des enfants.**



MISSIONS SOCIALES

En France :
77,4 M€

Dans le monde :
23,7 M€
(23 pays)

- Les missions sociales en France sont réparties sur :
 - 20 établissements accueillant en moyenne 45 enfants accompagnés par 30 personnes à temps plein ;
 - 2 programmes de renforcement des familles.
- Les missions sociales dans le monde sont essentiellement des frais de fonctionnement des programmes soutenus.

INVESTISSEMENTS EN FRANCE

- En 2024, il y a eu l'engagement de frais préliminaires liés à la construction de six nouveaux villages à Besançon, à l'Isle-sur-le-Doubs, à Plumelin, à Mantes-la-Ville, à Voisins-le-Bretonneux et à Meulan-en-Yvelines : en vue de leur ouverture entre 2026 et 2030. Des investissements ont également été réalisés pour le démarrage des travaux de construction du village d'enfants SOS de Sarzeau, l'ouverture et la montée en charge du village d'enfants SOS de Cusset, ainsi que la montée en charge des villages d'enfants SOS de Commentry et de Fontcouverte.

PARTENARIATS

UN GRAND MERCI À NOS PARTENAIRES :

Fondation Société Générale / Société Générale Banque Privée / Crédit Coopératif / Schmidt Groupe / Schmidt / Cuisinella / Capri-Sun / Action / Wipro / Un Rien C'est Tout / Fonds Inkermann / Fondation Marie-Rose Blanc / Fondation Alstom / Monabanq / Rigby / Dr Oetker / Delta Trailers / microDON / Cewe / Kärcher / Fondation Lacoste / Fondation Liechtenstein / Vertbaudet / Brion Sister / Fondation Zython / The UK Online Giving Foundation / Stade Français Paris / Publicis / Pacaprod / ANCV / Access Capital Partner / Vaillant / Fondation Alland & Robert / Cabinet Sarech / Sopreca Partners / RDAI / Reden Solar / Fondation Orange / Association animation loisirs / BWG Associés / SEFE Energy SAS

Apport des partenariats : 1 942 026 €

Une année marquée par l'engagement des collaborateurs de nos partenaires

Chez SOS Villages d'Enfants, nous avons la chance de pouvoir compter sur des partenariats solides avec des entreprises engagées, qui placent la protection de l'enfance au cœur de leurs actions RSE.

Au-delà du soutien financier, ces entreprises mobilisent leurs collaborateurs pour mettre en place des initiatives au bénéfice des enfants et des jeunes que nous accompagnons. En 2024, cette dynamique s'est encore renforcée, faisant de l'engagement des collaborateurs un pilier de nos partenariats.

Wipro, Vaillant Group et SCEUR se sont ainsi mobilisés pour l'insertion professionnelle des jeunes. Cinq collaborateurs Wipro accompagnent cinq jeunes dans le cadre d'un programme de mentorat pour les guider dans leur insertion professionnelle et le développement de leurs compétences interpersonnelles. Vaillant Group a pour sa part organisé une journée de découverte des métiers dans son usine pour un groupe de jeunes. De son côté, SCEUR a accueilli 12 jeunes dans son showroom pour leur faire découvrir les métiers de la mode.

Le mécénat de compétences a également été une ressource pour nos villages. Depuis 2023, Kärcher mobilise ses équipes pour nettoyer les espaces extérieurs de nos villages. Cette année, les villages d'enfants SOS de Calais et de Sainte-Luce-sur-Loire ont pu bénéficier de cette expertise.

Par ailleurs, nos partenaires ont également saisi l'opportunité de faire du bénévolat au sein de l'association. En juillet 2024, quatre collaborateurs du groupe Société Générale ont participé à l'organisation du VESOS Trophy, compétition sportive intervillages.

Enfin, en novembre, 18 équipes de collaborateurs partenaires ont relevé « Le Défi des Super-Protecteurs de l'enfance », un challenge connecté et pédagogique organisé par le Pôle partenariats pour sensibiliser aux droits de l'enfant.

Avec le soutien de nos partenaires stratégiques :






Fonds Inkermann

Fondation Marie-Rose Blanc




«

Entreprise engagée et responsable, Wipro accorde une attention particulière à la protection de l'enfance. Depuis trois ans, nous avons l'honneur de soutenir SOS Villages d'Enfants dans sa mission, menée avec patience et détermination, de bâtir un avenir ambitieux, stable et épanouissant pour chaque enfant. Ce partenariat repose sur des valeurs humaines fortes, concrétisées par des actions de mentorat menées par nos collaborateurs, ainsi que par des dons financiers réguliers. Ensemble, nous contribuons à offrir aux enfants un environnement stable, bienveillant et propice à leur épanouissement. En tant que partenaire engagé, nous sommes fiers de soutenir le rayonnement durable de l'association et de participer activement à la préservation des fratries dans les villages SOS.

»

Wipro Cares

COMMUNICATION

PROJET D'ATELIERS D'ÉCRITURE « ÉCRIRE AVEC, ÉCRIRE POUR »

Cette année, à l'occasion du 35^e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, SOS Villages d'Enfants a souhaité attirer l'attention sur le droit pour une fratrie de ne pas être séparée lorsqu'une mesure de placement a été prononcée. Notre association a lancé dans ce cadre un projet d'ateliers d'écriture intitulé « Écrire avec, écrire pour », avec des enfants et des jeunes



accueillis au sein de villages d'enfants SOS et animés par des auteurs et des autrices. Sept ateliers d'écriture et de bande dessinée ont été organisés entre les mois d'avril et d'octobre, mobilisant huit villages d'enfants SOS. « Écrire avec, écrire pour » a réuni 59 enfants et jeunes entre 6 et 22 ans. Les créations réalisées lors de ces ateliers ont permis la création d'un recueil publié le 20 novembre pour la journée internationale des droits de l'enfant. Le projet, marrainé par Isabelle Carré, a rassemblé des auteurs et des autrices de renom : Jérôme Attal, Clémentine Beauvais, Antoine Dole alias Mr Tan, Tony Emeriau, Fanny Joly et Julia Malye.

UNE NOUVELLE CAMPAGNE TÉLÉ ET PRESSE POUR LES LIBÉRALITÉS

Pour rappeler le principe de non-séparation des fratries lors d'un placement et inciter les testateurs à agir en réalisant des projets de transmission au profit de l'association, SOS Villages d'Enfants a lancé cette année, avec l'agence Hopening, une campagne pour rappeler l'importance pour tout enfant de grandir avec ses frères et sœurs dans un cadre stable et rassurant. Un spot de 45 secondes, réalisé par Florian Kuhn et produit par la société de production Cousines et Dépendances, a fait l'objet de près de 450 diffusions entre le 1^{er} juillet et le 18 août 2024 sur les chaînes de France Télévisions et du groupe TF1, ainsi que sur Arte, C8 et Chérie 25. La campagne a également été diffusée dans la presse pendant l'été.

DES CAMPAGNES RADIO ET TÉLÉ TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Des campagnes de notoriété ont été diffusées à la radio tout au long de l'année pour nous faire davantage connaître du grand public : la campagne diffusée en mars visait à sensibiliser sur la situation des jeunes majeurs, celle diffusée en octobre à informer sur nos nouveaux villages.

Notre association était également présente à la télévision via notre campagne de notoriété « Grandir ensemble rend plus fort », diffusée du 20 novembre au 31 décembre sur France Télévisions et Arte.

DANS LA PRESSE

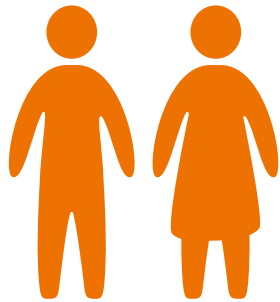
En 2024, on observe un accroissement significatif du nombre d'actions de presse par rapport à l'année précédente. SOS Villages d'Enfants a en effet été présente via des reportages télévisés de manière plus récurrente et de nombreux articles de presse sont à recenser. Plus de 60 communiqués de presse ont été envoyés pour annoncer des actions de l'association et solliciter des couvertures médiatiques, soit environ six communiqués de presse par mois. En 2024, on compte environ 250 retombées presse directement à la suite de nos actions, soit trois fois plus qu'en 2023. Cela comprend une majorité de retombées sur Internet (107), un nombre important de retombées dans la presse papier (83), ainsi qu'une hausse significative du nombre de retombées à la radio (41) et la télévision (23).

LA SOIRÉE DES MÉCÈNES

Le 7 février 2024 a eu lieu la soirée des mécènes, un événement organisé par les équipes de la collecte, des partenariats et de la communication pour lui exprimer la reconnaissance de SOS Villages d'Enfants. Le but de cette soirée était aussi de sensibiliser le public à la spécificité de l'accompagnement des tout-petits en protection de l'enfance et de leur présenter le dispositif d'accueil dédié aux 1 000 premiers jours au sein de SOS Villages d'Enfants. Boris Cyrulnik – spécialiste en psychologie et neurosciences – et des professionnels de l'association ont échangé à cette occasion autour d'une table ronde sur cette période charnière de l'enfance.



RICHESSSES HUMAINES



968
ETP

171
éducateurs
familiaux

296
aides
familiaux

204
éducateurs

Notre association poursuit le développement de son activité et de ses équipes, avec 305 recrutements et le renforcement continu de ses dispositifs de formation et d'accompagnement des professionnels (qualité de vie au travail, tutorat, parcours d'intégration, formations à l'arrivée, mais en continu également). L'importance particulière accordée à la formation traduit la volonté de SOS Villages d'Enfants de mettre tout en œuvre pour que chaque professionnel puisse s'épanouir et progresser dans l'exercice de son métier au quotidien, au sein de l'association.

LE RECRUTEMENT ET L'INTÉGRATION DE NOS PROFESSIONNELS

Nombre de candidatures reçues

8 553 contre 8 392 en 2023
dont

- 3 819 candidatures d'éducatrices et d'aides familiales contre 3 071 en 2023 (+24 %) ;
- 706 candidates éducatrices ou aides familiales reçus en entretien contre 577 en 2023 (+22 %).

Nombre de recrutements

278 recrutements en villages,
tous postes confondus, dont

- 158 éducatrices et aides familiales contre 148 en 2023 (+7%) :
 - 63 éducatrices familiales (+11 %) ;
 - 95 aides familiales (-9 %) ;
- 27 recrutements à la Maison Montsouris ;
- au total, 305 recrutements en CDI en 2024 contre 289 en 2023 (+6 %).

En 2024, SOS Villages d'Enfants a mis en place et poursuivi plusieurs actions, en termes de recrutement et d'accompagnement des professionnels au sein de ses structures.

La cooptation

Les professionnels de l'association ont la possibilité d'être récompensés à la suite de la recommandation d'un candidat de leur réseau lorsqu'un poste est à pourvoir. Ce système de cooptation continue de porter ses fruits, puisque 18 candidats ont été recrutés de cette manière en 2024 (+5,8 % par rapport à 2023).

Un diagnostic de la marque employeur

À la suite du diagnostic de notre marque employeur, l'investissement en matière d'annonces pour le recrutement a été augmenté de 50 % pour être porté à 50 k€. Cet effort a été soutenu par la création d'une nouvelle campagne de recrutement digitale et a permis d'augmenter de 25 % le nombre de candidatures reçues pour des postes éducatifs.

Le tutorat

Le parcours de tutorat mis en place pour accompagner les professionnels de nos villages se poursuit et se renforce. Nous l'avons structuré en trois parties : l'accueil, l'intégration et la fidélisation des équipes. Il est animé par une équipe de tuteurs pluriprofessionnels et piloté par l'équipe de direction. Ce parcours conjugué à présent :

- un accompagnement individuel et collectif en village par des sessions de sensibilisation thématiques, en présentiel ou à partir d'outils e-learning, et des temps de formation obligatoires ;
- des temps de formation en village ou au siège de l'association, obligatoires dans le parcours d'intégration ou optionnels en fonction des besoins individuels.

LA FIDÉLISATION DE NOS PROFESSIONNELS ET LES INITIATIVES POUR LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL (QVT)

Notre association s'engage à créer des conditions de travail favorables à l'épanouissement de chaque professionnel. Ainsi, la Maison Montsouris (siège social) de l'association et chaque village disposent d'un budget annuel de 4 k€ afin de mettre en place des initiatives liées à la qualité de vie au travail (QVT). Une équipe QVT dédiée met en place les idées retenues à la suite des réunions d'échange sur les besoins et les envies des professionnels du village. Les initiatives retenues sont le plus souvent des activités en groupe qui permettent de favoriser la création de liens entre professionnels lors de moments ludiques comme des ateliers de cuisine, des journées bien-être ou des sorties sportives. À la Maison Montsouris, des travaux ont également été menés en 2024 pour créer un espace de convivialité qui facilite les temps d'échange collectifs, les moments de pause ou de détente, et l'organisation d'activités en groupe (séances de jeux de société, activités créatives...).

Par ailleurs, nous avons mis en place des options d'aménagement du temps de travail pour les éducateurs et les aides familiaux. Les plages vertes (heures libres à prendre dans la journée) et les gardes relais (possibilité de s'absenter en soirée) permettent de favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle et d'offrir des temps de récupération.



LA FORMATION DE NOS PROFESSIONNELS

En décembre 2024, SOS Villages d'Enfants a créé une direction spécifiquement dédiée à la formation, afin d'établir un lien direct entre les valeurs, les compétences et les actions quotidiennes des professionnels de l'association. La croissance de notre activité et de nos effectifs nous a conduits à cette décision de centraliser la formation sous une seule et même direction et nous a par ailleurs amenés à étoffer notre équipe de formateurs dédiés. Cette dernière se compose de trois formateurs permanents et d'une dizaine de formateurs internes ou externes qui interviennent de façon ponctuelle. L'objectif est de renforcer notre offre de formation à l'attention des nouveaux accueillants et de l'ensemble des salariés de l'association, mais aussi à l'usage de l'ensemble des professionnels de la protection de l'enfance. Notre offre comprend sept thématiques : les fondamentaux de la protection de l'enfance, l'accompagnement des fratries, les droits de l'enfant, l'approche sensible au trauma, la prévention et la réponse aux violences entre enfants, la lutte contre les violences sexuelles et la réussite scolaire.

Un investissement renforcé

En interne, l'investissement de l'association reste ambitieux et bien supérieur à notre obligation conventionnelle : nous apportons une contribution volontaire de 0,3 % de la masse salariale brute à notre organisme financeur, l'OPCO Santé, alors que notre obligation conventionnelle est de 2 % de la masse salariale, ce qui nous permet de bénéficier d'un financement complémentaire. Par ailleurs, l'association soutient également l'investissement direct en formation sur ses fonds propres avec un budget annuel de 100 k€. Globalement, chaque salarié bénéficie en moyenne de plus de 30 heures de formation par an, soit un investissement global de près de 600 k€.

La participation des enfants et des jeunes

L'importance accordée à la participation des enfants et des jeunes nous amène également à intégrer dans chaque village au moins une action de coformation ou de coconstruction d'un projet avec eux. Les thématiques de coformation sont variées : elles peuvent concerner des questions éducatives comme l'autonomie, la communication non violente ou des thématiques citoyennes comme les premiers secours.

Un développement continu de la formation digitale

Enfin, en 2024, nous avons complété notre offre de formation e-learning sur l'accompagnement des fratries. Nous proposons différents modules en lien avec nos priorités de formation pour contribuer notamment à enrichir le parcours d'intégration et de tutorat des accueillants, en complément des nombreuses formations proposées par l'association ou chaque établissement.

NOTRE DÉMARCHE DE RSO

13 enjeux priorisés | 2025 - 2027

Notre démarche de RSO s'appuie sur six piliers : les droits des enfants, la gouvernance, la gestion sociale, le climat, la communication et les partenariats et notre modèle économique. Pour les 3 années à venir (2025-2027), nous avons priorisé 13 enjeux qui se traduisent par de nombreuses actions tangibles, avec la volonté d'améliorer le bien-être des enfants et jeunes accueillis et des collaborateurs de l'association.



DROITS DES ENFANTS

Respect de la vie privée
Non-discrimination
Participation / liberté d'expression



CLIMAT ET EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

Empreinte carbone
Sensibilisation
Artificialisation des sols



GOVERNANCE

Organe décisionnel



GESTION SOCIALE

Formation et carrière
Santé-sécurité
Qualité de vie au travail
Dialogue social



COMMUNICATION ET PARTENARIATS

Communication interne et villages



MODÈLE ÉCONOMIQUE

Achats responsables et filières locales



**SOS VILLAGES
D'ENFANTS
FRANCE**



SOS VILLAGES
D'ENFANTS
FRANCE

Merci !

... à l'ensemble des équipes de SOS Villages d'Enfants
au siège, en villages et en établissements ;
à nos partenaires institutionnels et aux entreprises ;
et à chacun de nos fidèles donateurs !...

... pour leur engagement, leur bienveillance
et leur soutien dans un objectif commun,
le bien-être des enfants et des jeunes accueillis
en protection de l'enfance.

NOUS JOINDRE

8 villa du Parc de Montsouris 75014 Paris
Tél. : 01 55 07 25 25
contact@sosve.org

NOUS SUIVRE



www.sosve.org